



Projet de ligne à très haute tension Cotentin-Maine

Réunion publique de synthèse

Fougères, le 14 février 2006

Introduction

**Monsieur GIBLIN
Président de la CPDP THT Cotentin-Maine**

[...] Nous avons invité sur la tribune tous ceux qui avaient fait des Cahiers d'Acteurs et donc, je leur demande — dans la partie Sud du territoire concerné puisque nous aurons la même chose la semaine prochaine à Saint-Lô — et donc, je leur demande de monter sur tribune. Tous ceux en tout cas qui ont accepté notre invitation. Nous allons commencer, même si des gens, peut-être nous rejoindrons. Bonsoir à tous, tout d'abord ! Nous sommes ici, donc, à Fougères dans une ville importante de cette région et je vous remercie d'être venus. Je salue en particulier Monsieur Prévost qui est, je crois, Député de la Circonscription. Je vous remercie beaucoup d'être venus. Nous tenons ici une réunion de synthèse de notre débat public qui, je vous le rappelle, se termine la semaine prochaine, très exactement le 23 février, le débat sera clos. Nous en tiendrons une seconde à Saint-Lô parce que le territoire étant vaste, nous avons pensé qu'il fallait en faire une dans le Nord et une dans le Sud, une dans le Sud, une dans le Nord et ce sera notre dernière réunion, on peut dire la réunion de clôture. Nous sommes, en effet, à neuf jours de la fin de ce débat et pendant ces quatre mois, vous avez eu la parole, nous avons donné la parole à tous les acteurs qui ont voulu s'exprimer, qui ont voulu exprimer leur point de vue. Les participants aux réunions — j'allais dire le public, mais nous savons bien que tout le monde ne vient pas aux réunions publiques, nous savions d'ailleurs que nous n'aurions pas des salles assez grandes compte tenu de l'ensemble de la

population qui est concerné dans ce secteur — les participants ont fait part de leurs questions et il y a eu des échanges quelquefois un peu vifs avec RTE sur les questions posées. Des experts sont venus nous éclairer sur des sujets parfois complexes, mais qui étaient au cœur du débat, bien entendu comme la santé.

Les réunions thématiques et les réunions de proximité, tout cela a permis, me semble-t-il, de fournir également un large temps pour l'information et l'expression. La commission s'est attachée à aller dans le plus grand nombre d'endroits possibles. Evidemment, comme je l'ai dit, le territoire est vaste, de telle sorte que chacun puisse au moins participer à une séance du débat. Ce soir, le moment est venu pour tous les participants de vous livrer ce qu'ils ont retenu de ce débat. C'est la raison pour laquelle nous avons évidemment convié un certain nombre d'entre eux qui ont produit des Cahiers d'Acteurs à prendre la parole. Lors de cette réunion, vous pourrez, bien sûr, vous exprimer, mais comme je vous l'ai précisé, comme vous l'avez compris, je pense, le débat arrive à son terme et nous ne pourrions que rouvrir toutes les questions sur lesquelles nous avons travaillé pendant 4 mois. Donc, je pense que le type d'intervention doit être plus votre perception du débat, la manière dont vous l'avez vécu, éventuellement les questions qui ne vous paraissent pas résolues. Mais, nous sommes entrés donc dans ces deux dernières réunions dans une autre étape de notre débat public. Nous-mêmes, commission, nous vous donnerons à la fin, enfin un petit peu au début et surtout à la fin, le sentiment que nous avons à ce stade recueilli de ces quatre mois de débat, sentiment sur l'apport et sur les points qui font désaccord puisqu'il y a encore un certain nombre de points sur lesquels des points de vue très différents ont pu s'exprimer.

Notre compte-rendu final, vous le savez, rendra compte de tous les enseignements et de tout ce qui s'est dit pendant le débat et toutes les questions et réponses qui ont été faites seront versées aux archives du débat public. Je rappelle un peu le calendrier. Fin avril 2006 sera publié notre compte-rendu et le bilan que fera le Président de la Commission Nationale et RTE aura jusqu'au 23 juillet pour rendre publique sa décision. Je souhaite, pour conclure, que cette réunion puisse se dérouler dans ce même climat serein que nous avons connu dans la plupart des réunions et dans le respect de la parole d'autrui et je pense que la qualité de notre débat y gagnera. Je vais maintenant passer la parole à François Bonneaud qui va vous dire en deux mots le déroulement de cette séance.

Monsieur BONNEAUD

Eh bien bonsoir ! Donc, je vais vous présenter le déroulement de la réunion de ce soir où, dans un premier temps, nous avons souhaité, nous, les membres de la commission vous livrer nos impressions sur le déroulement du débat public et, en particulier, sur la participation du public et des acteurs qui sont venus à ces différents débats. Dans un deuxième temps, nous avons invité — vous voyez sur les tables — des acteurs qui ont réalisé ce que nous appelons les Cahiers d'Acteurs, ce sont tous ces documents que vous avez pu trouver à l'entrée de la salle. Et donc, à tous ces gens qui ont fait l'effort de formaliser leurs points de vue, nous leur avons demandé ce qu'ils retireraient de ce débat et nous avons donc invité chacun à venir faire une conclusion, une synthèse de ce qu'il avait retenu du débat. Donc, nous avons invité à la fois des Associations. Nous avons invité, mais tout le monde n'est pas venu, Ille-et-Vilaine sous tension, Mayenne survoltée, Le Pylône, MNE, la FD CIVAM, des syndicats et représentants du monde agricole et des acteurs sociaux économiques. Avait été invitée la Chambre de Commerce et d'Industrie de Fougères et de Laval. Je crois la FDSEA de Mayenne, des représentants des Chambres Agricoles d'Ille-et-Vilaine également. Alors, je ne sais pas s'il y a des représentants qui sont peut-être en retard qui veulent venir à la tribune. Egalement des acteurs politiques avec notamment les Verts de Mayenne et puis, bien sûr, le maître d'ouvrage qui nous exprimera également ce qu'il a retenu de ce point de vue. Donc, après chacune de ces interventions, vous pourrez réagir et poser des questions, mais comme vous l'a dit notre

Président, il ne s'agit pas, ce soir, de relancer toutes les questions du débat, mais plutôt de voir ce que l'on peut retenir de ce débat-là.

Alors, nous nous donnons deux heures environ pour cette deuxième partie d'expression et puis, en troisième point pour conclure la réunion, la commission reviendra sur les points et les apports qu'elle retient de ce débat à quelques jours de sa clôture. Nous espérons pouvoir contenir cette réunion dans un délai d'à peu près trois heures. Alors, quelques rappels pour les gens qui ne sont pas venus à nos présentes réunions, je vous demanderai pour la qualité et pour la clarté du débat de ne pas prendre la parole sans que nous vous l'ayons donnée, ce qui nous permet de vous faire apporter un micro par les hôtes. Ce micro ayant un rôle puisque la réunion est enregistrée et tout ce qui se dit dans cette réunion fait partie du compte-rendu du débat qui sera disponible dès demain en version résumée sur le site Internet de la commission et en version intégrale sous huit jours. Alors, je vous rappelle également toutes les questions qui nous ont été adressées et leurs réponses sont également consultables sur le site Internet de la commission. Je vous remercie par avance de votre compréhension et puis, je vous souhaite une bonne réunion, et je vous rappelle, si vous pouviez penser à éteindre vos téléphones portables qu'on ne soit pas troublés par les sonneries, merci.

Le point de la commission sur le déroulement du débat

Monsieur BLONDIAUX
Membre de la CPDP THT Cotentin-Maine

Alors moi, j'ai pour mission de vous donner le point de vue de la CPDP de la commission sur le déroulement du débat. Je ne vais pas entrer dans le contenu, dans les apports de la discussion et c'est Jean-Pierre Giblin qui y reviendra en fin de réunion. Mais moi, je vais essayer de faire le point sur ce qui nous est apparu comme relevant de la participation des acteurs. Qui a participé et comment ? Alors, le premier point à souligner est celui de la forte participation tant du public que des acteurs qui ont tous contribué à l'enrichissement de ce débat public contradictoire sur le projet THT. Au cours de ces quatre mois, nous avons tenu quinze réunions publiques réparties géographiquement sur les trois départements concernés. Elles ont rassemblé plus de 4 000 personnes, ce qui est supérieur à la moyenne constatée par la CNDP pour des débats de ce type ne comprenant pas de très grandes agglomérations. Le climat de ces réunions a été vif, souvent passionné, mais les nombreux échanges se sont fait dans le respect des propos et des arguments de chacun.

Cependant, deux réunions ont été perturbées et se sont déroulées, selon nous, dans un contexte détestable avec des sifflets et vociférations qui ont couvert les paroles des intervenants et tout particulièrement de RTE. Certains propos qui ont été assez discourtois ont remis en cause l'honnêteté intellectuelle et l'indépendance d'experts invités et ont été plus des procès d'intention qu'une véritable discussion. Même s'il ne s'agit que de comportements minoritaires, cette attitude d'intolérance contribue à ternir l'image du débat public que nous estimons comme un moment précieux de discussion démocratique. Il est à craindre aussi que ces ambiances houleuses aient pu dissuader une partie du public d'assister aux réunions suivantes. Un autre point positif a été la participation des acteurs, qu'ils soient associatifs ou sociaux économiques, qui ont répondu à notre invitation pour intervenir comme interpellateurs en réunion publique. Leur présence pendant toute

la durée du débat a été précieuse permettant d'installer le questionnement et la controverse nécessaire pour le débat, la discussion du projet et de relayer les préoccupations du public. Des acteurs politiques Maires ou Conseillers Généraux ont participé à notre débat, notamment aux réunions de lancement et de proximité. Cependant, nous avons constaté une attitude de réserve de la part des grands élus comme c'est d'ailleurs souvent le cas dans les débats publics. Cette attitude a été critiquée par les acteurs qui auraient souhaité élargir le champ du débat aux enjeux nationaux de politique énergétique et de l'énergie nucléaire. Nous savons cependant et nous espérons que les élus sont des observateurs attentifs de ce débat et en tirerons des enseignements.

Tous ces acteurs ont également apporté une contribution écrite importante avec vingt-quatre cahiers argumentés et publiés dans le temps du débat. Leur analyse montre la diversité des thèmes et des points de vue, mais aussi quelles sont les préoccupations dominantes et les attentes de chacun. La presse et les autres médias ont plutôt bien relayé les informations sur les réunions publiques et ont rendu compte d'une manière qui nous a semblé objective de leurs déroulements. Quant à RTE, ses représentants ont été disponibles pour toutes ces réunions faisant preuve de calme face à des manifestations verbales parfois violentes. RTE est apparu confiant dans les mérites de son projet et peu disposé à le faire évoluer ou à prendre en considération des demandes de réduction des impacts en s'abritant derrière la réglementation en vigueur. Les représentants de RTE se sont souvent trouvés aussi dans l'impossibilité de répondre à des questions qui dépassaient leurs domaines de compétences, par exemple sur la politique énergétique. Enfin, il nous a semblé que beaucoup de questions étaient renvoyées à la concertation ultérieure, ce qui a provoqué des réactions de la part du public ou des acteurs. Au fil des réunions, cette attitude a cependant évolué sur plusieurs points. A ces participations, il faut ajouter celle des experts Français et Etrangers lors des réunions thématiques. Ils sont venus faire part de l'état des connaissances dans leurs domaines de compétences et nous ont permis de mettre à disposition du public des documents, études et commentaires les plus récents sur des sujets parfois controversés.

En faisant le bilan de ces points positifs, de ces réserves, mais aussi de ces contributions et de cette participation suivie du public, ces réunions ont été selon nous le lieu d'un véritable échange et le débat a eu lieu sur les points essentiels. Il a joué surtout son rôle d'information du public dans des domaines parfois complexes et ceci dans un contexte particulier où le projet EPR étant jugé comme déjà décidé en haut lieu, des menaces de boycottage planaient sur ce débat annoncé à très haute tension. Notre compte-rendu soulignera l'ensemble de ces aspects qui sont révélateurs de la portée de ce débat. Jean-Pierre, vas-y !

Monsieur GIBLIN

Non, merci Loïc. On va commencer un peu le tour de table. Donc, tu peux reprendre le micro. Vas-y !

Monsieur BLONDIAUX

Oui, alors, est-ce que vous souhaitez réagir à notre perception du déroulement du débat, pas de son contenu, mais de la manière dont il a mobilisé les différents acteurs ?

Monsieur GIBLIN

Surtout que certains d'entre vous nous ont déjà adressé à notre demande des petites contributions écrites qui nous ont permis de bien sentir votre perception.

Monsieur BLONDIAUX

Alors, toutes ces contributions seront en ligne, y compris d'acteurs qui ne sont pas venus, qui n'ont pas souhaité ou pas pu venir à la tribune. Est-ce que vous avez des remarques ? Oui, Monsieur du Pylône !

Association Le Pylône

Pour moi, je trouve que la presse n'a pas forcément toujours été aussi impartiale que ça. Il y a eu des choses qui se sont faites, par exemple dans la presse écrite où l'on a dénaturé les propos des gens et surtout pour desservir les Associations opposées au projet. Je tenais à le dire.

OPA 35

Bonsoir ! Sur ce point précis, je déplore que la CPDP n'ait pas beaucoup servi les communes de la zone d'étude RTE. On a eu, sur la zone d'étude, une réunion de proximité à Domloup, une réunion de proximité à Montvert suite aux deux annulations de réunion à Vitré, deux réunions ce même jour et donc celle de ce soir en fin de débat, je trouve ça un peu court. Alors, par contre, on a eu et vous avez organisé une réunion à Cesson avec la commission particulière EPR, d'accord, mais hors zone d'étude, à Châteaugiron suite à l'annulation de Vitré et il en manque une troisième. Bref, je considère en tout cas que les communes et les populations de la zone d'étude n'ont pas été suffisamment à même de participer aux débats que vous avez organisés. Ça peut paraître paradoxal de le dire à l'heure où les déplacements sont faciles, mais je dirais que les personnes ne sont pas aussi disponibles que ça compte tenu des contraintes professionnelles entre autres. Et moi, je déplore que la CPDP n'aient pas davantage axé les réunions sur la zone concernée. Voilà en particulier le point que je voulais mentionner. Par ailleurs, donc, ça me conduit à dire que ce débat est trop court, il ne fait que commencer. Enfin, ne fait que commencer, je m'entends, je pense que la commission a permis de soulever un certain nombre de points fondamentaux, on va le voir au travers de la soirée probablement. Ce débat n'est pas clos loin de là et, en tout cas, pour ce qui concerne les Associations, nous entendons bien le poursuivre.

FDJEA

Simplement, un détail sur le calendrier de la CPDP, on aurait aimé, je pense et il aurait pu être prévu un débat de clôture dans chaque département, à Laval où de toute façon, en Mayenne, à mon avis, ça s'imposait et l'on peut regretter aussi que la réunion sur la santé ait été un petit peu mise le plus possible de la Mayenne.

Monsieur BLONDIAUX

Nous n'avons pas un don d'ubiquité quand même, il fallait bien la faire quelque part.

De la salle

Votre conclusion, Monsieur Blondiaux est intéressante parce qu'elle fait un aveu en fait, elle fait l'aveu qu'effectivement, les élus ont été peu présents dans ce débat et que donc, vous souhaitez qu'ils seront attentifs à ce débat. Donc, on peut se poser la question de savoir pourquoi ces élus ont été absents ou peu présents et moi, j'aurais un souhait, bien plus qu'un souhait, une demande. C'est que pour peut-être permettre aux élus de participer à ce débat, est-ce que l'on ne pourrait pas envisager parce que je crois que réglementairement on le peut, que le débat puisse se prolonger ? Est-ce que si aujourd'hui les Associations qui sont présentes ici sur le plateau vous font la demande

de prolonger ce débat pour permettre effectivement aux élus, comme vous le souhaitiez, qui *a priori*, n'ont pas participé de prolonger ce débat, est-ce que c'est une demande qui peut être acceptée aujourd'hui ?

Monsieur GIBLIN

Je réponds pour la commission nationale, je pense traduire en tout cas ses règles, ce n'est pas une raison pour prolonger un débat. Le problème ou le mode de faire du débat public, c'est de dire : « Nous faisons des réunions publiques et tout le monde peut y venir, mais personne n'est obligé de venir ». Donc, je pense que ça, c'est une règle tout à fait intangible dans le débat et je ne crois pas que le motif que vous évoquez — il y a d'autres motifs pour lesquels on pourrait prolonger un débat public, bien entendu — puisse être recevable par la CNDP. Je signale quand même que nous avons le Député de la circonscription qui est ici, ce qui montre que dans l'appréciation que vous avez portée pendant le débat, elle était en partie peut-être fondée parce que vous auriez voulu avoir plus d'élus nationaux qu'il n'y en a eus. Mais à un certain nombre de réunions et je me réjouis que nous ayons un parlementaire ici présent aujourd'hui, nous avons eu quand même un certain nombre de grands élus. Moi, je traduis simplement dans mon compte-rendu, nous avons traduit là le sentiment qui a été exprimé à plusieurs reprises et que vous venez de réexprimer.

De la salle

Je ne faisais que reprendre les conclusions de Monsieur Blondiaux.

Monsieur BLONDIAUX

Oui, mais ce qui traduisait ce que vous avez dit à plusieurs reprises dans les réunions précédentes. Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur l'aspect strictement déroulement du débat avant de vous donner la parole sur ce que vous avez retenu, sur le fond ? Chacun d'entre vous pourra faire le bilan, mais là, d'un point de vue plus général sur ce qui a été dit et sur ce qu'ils ont souhaité dire et sur ce qu'ils ont retenu.

De la salle

Moi, je voulais revenir sur deux points. A l'heure où la parenthèse se referme *dixit* RTE à la dernière réunion, il y a deux points qui restent en suspens : la pression à l'échelon des élus qui prennent leurs renseignements aux sources RTE — je réponds à Monsieur Legrand — et qui, de ce fait, ne jugent pas avoir à participer aux débats publics. Deuxièmement, à l'échelon, il a été promis et vous avez demandé, Monsieur Giblin, qu'on vous le rappelle, que si on avait des données sur le GPSE et la reprise de la ferme expérimentale, de source syndicale, il semblerait, je dis bien il semblerait parce que je n'étais pas dans le secret des Dieux ni au Ministère, il semblerait qu'un certain nombre de pressions ont été faites pour que cette ferme n'existe pas compte tenu que Grignon existait. Grignon n'est absolument pas une ferme, disons, c'est une ferme expérimentale, elle a tout son mérite, mais elle ne doit pas occulter une expérience de terrain. Je l'ai démontré tout à l'heure avec un certain nombre d'objets de terrains purement métalliques que tous les bovins ont et qui ont même intéressé les Italiens. Ce fut très amusant de comparer, disons, les méthodes d'élevage en Italie et ici, mais la plupart ne les connaissaient pas. D'autre part, je tiens à préciser que les intervenants RTE ici n'ont pas visité Grignon, ils ne l'ont pas visité, aucun. Donc, en causer comme cela à longueur de semaine, ça fait un peu désordre. Voilà, c'est tout ce que je voulais vous dire et vous avez demandé qu'on vous le rappelle avant Saint-Lô pour que ce soit signé, ce n'est toujours pas fait.

Monsieur BLONDIAUX

Alors, il semble qu'on ait effectivement un problème de signature qui n'est pas un problème de fond, mais qui est un problème de signature dans toutes les grandes organisations. Mais les nouvelles que j'ai, d'hier, je ne vous en dis pas plus, on a d'abord une lettre du Ministre qui dit que le protocole ou je ne sais pas comment ça s'appelle, l'accord GPSE serait animé et qu'il y aurait un accord qui le concrétiserait. Donc, moi, j'ai tout à fait bon espoir qu'il en soit ainsi. J'ai insisté beaucoup pour qu'avant la fin du débat parce que je trouve que ça serait plus convenable, que ce document soit cosigné à la fois par le Ministre de l'Agriculture, RTE et je pense aussi EDF. Donc, j'en accepte l'augure, mais ça n'est pas à votre rencontre. Vous ne pouvez pas à l'échelon du Ministère et vous n'avez même pas le droit de faire pression. A la limite, ça sera après éventuellement.

De la salle

Je me suis permis, Monsieur.

Monsieur BLONDIAUX

Oui, tout à fait d'accord. Mais, simplement, c'était une retombée qui a eu lieu à Perrier lors de la discussion hors salle avec les syndicats agricoles présents.

Monsieur NOGRIX

Bonsoir, vous ne me connaissez pas, mais je suis aussi parlementaire. Je ne suis pas Député, je suis Sénateur. Donc, c'est vrai que les Sénateurs sont moins connus que les Députés. Je ne comprends pas très bien très sincèrement pourquoi vous auriez voulu qu'il y ait plus de parlementaires dans les réunions publiques. Mais, attendez, attendez, qui est-ce qui a institué le débat public ? Ce sont bien les parlementaires. Et pourquoi ils l'ont institué ? Pour que la population puisse exprimer ce qu'elle ressent par rapport à un équipement sur lequel elle a à se prononcer. Je pense pouvoir, mais ce n'est pas le débat de ce soir, Monsieur, je pense pouvoir tenir quelques heures avec tous les spécialistes qui sont dans la salle en ayant des réflexions tout à fait argumentées autre part que parce que RTE aurait pu me dire. Et je pense que beaucoup d'élus ont la même démarche. Chacun dans son rôle, nous sommes dans une démocratie majeure à des règles du jeu qui sont complexes. Tout le monde doit les respecter et moi, je suis très heureux que, dans le pays de Fougères, en général, quand il y a des débats de ce type, ça se passe bien. Le seul moyen pour que ça se passe mal, c'est que nous ayons un affrontement entre les gens qui viennent débattre et les élus qui sont le point de mire. Si l'on veut garder...

Clameur de protestation dans la salle

Monsieur NOGRIX

Pardon, je n'ai pas interrompu les intervenants tout à l'heure. Vous allez me répondre, vous aurez le micro. Donc, la démocratie, c'est de laisser parler les gens.

Monsieur BLONDIAUX

Attendez, vous ne serez pas enregistré, peut-être prenez le micro.

Monsieur NOGRIX

Le problème des débats, d'abord, premièrement, Monsieur, c'est le respect.

Clameur de protestation dans la salle

Monsieur NOGRIX

Non, c'est le respect. Vous ne savez pas du tout...

Clameur de protestation dans la salle

Monsieur NOGRIX

Vous voyez pourquoi on ne vient pas dans les réunions ?

Monsieur BLONDIAUX

Je vous demande d'essayer d'écouter ce que veut vous dire votre Sénateur s'il vous plaît.

Monsieur NOGRIX

Nous avons été interpellés, nous répondons. Nous aurions très bien pu ne pas venir puisque vous nous reprochez de ne pas être là. Je vous donne mon point de vue, je vous explique comment c'est organisé. Un débat, ce n'est pas univoque. Un débat, c'est chacun exprime son point de vue et donne les conclusions de ce qu'il a eu comme jugement, point final.

Les Verts de la Mayenne

Vous avez voté par deux fois un texte de loi qui s'appelle la loi d'orientation à l'énergie. Cette loi d'orientation à l'énergie, elle donne des orientations claires en faveur de l'EPR. Elle maintient l'option nucléaire ouverte et, bien entendu, vous comprenez bien qu'à ce moment-là, les gens dans la salle qui n'ont pas été consultés ne soient pas contents de cette décision que vous avez prise, Monsieur. Vous faites un débat parlementaire sans consulter les citoyens. Donc, il ne faut pas s'étonner si des gens après ne sont pas contents.

De la salle

Monsieur, c'est véritablement incroyable que quelqu'un qui représente, parce qu'on vous a nommé comme représentant le monde politique, ça veut dire que vous acceptez...

De la salle

Monsieur, vous n'êtes pas sans savoir que ce texte de loi articule un titre premier de la loi d'orientation sur l'énergie qui donne des orientations claires en faveur de l'énergie nucléaire et en annexe qui parle de l'EPR, Monsieur. Vous n'avez pas consulté les citoyens, vous ne les avez pas consultés par deux fois, Monsieur. Vous avez suivi la majorité et vous n'avez pas consulté les citoyens. C'est ce que vous reprochent aujourd'hui les gens parce que vous faites un débat parlementaire et, aujourd'hui, vous voudriez qu'on débâte de l'EPR alors que vous avez déjà testé la construction de l'EPR à l'Assemblée Nationale. Dois-je vous rappeler les propos de Monsieur de Villepin ? Donc, Monsieur de Villepin a déclaré en première lecture à l'Assemblée Nationale à l'occasion du vote de la loi d'orientation sur l'énergie la construction d'un réacteur EPR à

Flamanville en 2012. Voilà, et aujourd'hui, on déballe l'EPR et vous nous parlez de démocratie, Monsieur le Sénateur ? Il faudrait peut-être arrêter de nous prendre pour des idiots, merci.

De la salle

Je voulais simplement vous faire remarquer, Monsieur, que nous sommes en France dans une démocratie représentative.

De la salle

Vous avez vraiment une piètre conviction de ce qu'est le débat démocratique.

De la salle

Nous sommes dans un pays de démocratie représentative et vous représentez, Monsieur, une fraction de la population qui s'exprime lorsqu'elle vote pour vous et vous représentez le pourcentage de voix que vous avez eu. D'autres élus représentent un autre pourcentage de voix. Ils travaillent avec les responsabilités qui sont les leurs et, ce soir, nous ne sommes pas en train de parler de l'EPR, nous sommes en train de parler du projet de ligne à haute tension Cotentin Maine. Ça veut dire que lorsque j'ai voté pour la politique de l'énergie, vous avez raison, c'est en toute responsabilité d'élu national. Parce que, si on ne fait entendre que la voix de ceux qui sont contre, vous êtes ici en force. Mais, ce n'est pas ça qui fait dire que la population vous suit.

Monsieur BLONDIAUX

Faites preuve d'un peu de compréhension.

De la salle

Et moi, je vous demande, à ceux qui ont le courage de dire qu'ils sont venus parce qu'ils sont pour, de lever la main, vous verrez que ce n'est pas un débat. Donc, ne me reprochez pas de ne pas être démocratique parce que moi, je veux bien débattre avec vous, mais à condition de débattre sur la raison pour laquelle nous sommes là. Mais, nous ne sommes pas là pour le choix de la politique énergétique de la France, nous ne sommes pas là pour le choix ou le nom de l'EPR, nous sommes là pour la ligne à haute tension.

Monsieur BLONDIAUX

Le principe du carton rouge est bien parce que ça n'empêche pas les intervenants de parler, mais ça montre à quel point vous n'êtes pas d'accord.

De la salle

Et moi, je respecte tout à fait les gens qui sont contre le nucléaire, mais je respecte tout à fait les gens qui ont besoin d'énergie. Et je suis venu là pour discuter de la ligne à haute tension et jusqu'à présent, je n'en ai pas entendu parler.

Monsieur BLONDIAUX

Ça va venir, attendez, on est là aux prises de position. Allez-y ! Vous aurez la parole, il n'y a aucun problème.

APEGE

Pour répondre à Monsieur le Sénateur, je voudrais quand même dire que votre décision, elle a été prise avant la consultation citoyenne. Si vous entendez aujourd'hui les citoyens, le dernier sondage qui vient de sortir considère que 12 % de la population européenne est pour le nucléaire, donc, ça veut dire qu'il y a 88 % qui sont contre et 8 % seulement de la population française est d'accord avec une option nucléaire. Si, aujourd'hui, à partir de ça, vous n'êtes pas capable d'entendre le cri citoyen contre le nucléaire, eh bien il faut se poser des questions sur votre rôle.

OPA 35

Je voudrais répondre à vos observations, enfin à quelques observations. Là, vous mettez en cause directement la suite du débat puisque vous avez dit que ce n'était pas un débat et vous interpellez directement la commission à la table. Donc, je suis un peu gêné pour la commission d'après ce que vous dites. Vous dites qu'il n'y a pas de débat ce soir puisqu'il n'y a pas de contradicteur, il n'y a qu'un seul cancre. *Grosso modo*, c'est ce que vous dites. Donc, ça interpelle la commission. Mais, ce que je voulais dire, le problème, c'est qu'effectivement, on est dans une République, il y a des lois. La loi Barnier de 1995 revisitée en 2002 dit clairement qu'avant toute décision de construction d'infrastructures d'équipements, un débat public s'engage avant toute décision. Qu'est-ce qui s'est passé par rapport au projet EPR ? La décision a été prise avant le débat public en mars par le Gouvernement et la loi d'orientation qui est parue au Journal Officiel en juillet. Ça pose un problème et là, je veux dire, effectivement, on peut débattre longtemps de la démocratie représentative et participative, mais concrètement là, concrètement, je veux dire que vous êtes en défaut et donc, nous, citoyens, Associations, populations, on dit chiche. On dit : appliquez les lois que vous votez tout simplement. Alors, d'autre part, deuxième observation, sur le déroulement de débat, l'OPA 35 que je représente aussi sur le pays de Fougères avec d'autres personnes dans la salle, nous avons été sollicités pour participer aux débats publics sur les déchets radioactifs puisqu'il y avait une commission publique et un débat public sur les déchets radioactifs. Avec la coordination nationale contre l'enfouissement des déchets radioactifs, nous avons refusé d'entrer dans ce débat parce que, notamment, il y avait l'absence des parlementaires et nous estimions qu'un débat important pour que le débat ait instance, c'est qu'effectivement que les personnes en situation de responsabilité de décision aient à répondre ou aient à débattre avec les acteurs concernés, avec les populations. Et donc, dans ce sens, je dirais que l'absence des parlementaires, je veux dire, limite considérablement la portée des débats publics. Alors, en plus, quand certains débats publics sont dissociés et en l'occurrence, les trois ont été dissociés et moi, je dis avec d'autres Associations, nous déplorons que les trois débats aient été dissociés et on l'a vu tout au long des débats publics et des réunions que la commission a organisés et ça s'est encore vu cet après-midi, le débat sur la ligne à haute tension ne peut pas être disjoint du débat sur l'EPR. C'est impensable.

Monsieur GIBLIN

Nous avons, depuis le début du débat, entendu des paroles semblables à celles que vous venez de prononcer, Monsieur. Je m'en suis expliqué dès le début du débat en disant que ce problème avait été clairement perçu par la commission nationale du débat public, qui avait jugé qu'il valait mieux faire deux débats parallèles simultanés. Trois d'une certaine manière puisqu'il y a le débat sur les déchets qui a eu lieu pratiquement en même temps. Réfléchissons un petit peu. Si on avait fait le débat sur l'EPR avant le débat sur la ligne THT, ce qui vous paraît peut-être évident, on aurait dit : mais la conséquence de ce nouveau réacteur, c'est une ligne THT, pourquoi ne parle-t-on pas de la ligne THT. Vous voyez bien que quelle que soit la manière dont on prend le problème, il y a des liens effectivement entre les deux, personne ne l'a jamais contesté. Nous les premiers, nous

commission nationale, j'ai toujours dit : le débat sur la THT se place dans l'hypothèse, je dis bien dans l'hypothèse où l'EPR est réalisé. S'il n'y a pas d'EPR, il est évident qu'il n'y a pas de THT, c'est évident pour tout le monde. C'est tout à fait évident. Nous traduirons dans notre compte-rendu le problème que vous avez soulevé, celui de politique énergétique, choix nucléaire, etc. Ça, nous le dirons, il a été présent dans toute la durée du débat. Mais, je souhaite que ce soir, nous puissions revenir au sujet, même si vous pensez qu'ils sont liés aux autres, qui sont les problèmes, les questions soulevées par cette ligne à très haute tension. Je vous le demande, sinon nous n'arriverons jamais à conclure cette séance et ce débat et nous n'aurons pas entendu tous les ressentis et le sentiment des uns et des autres sur ce point particulier. Donc, je vous demande, je ne vais pas dire : je vous en supplie, mais facilitez-nous un peu la tâche parce que c'est très facile d'une certaine manière de globaliser le problème. Il y a des problèmes spécifiques pour la ligne THT qui ont été soulevés, débattus, c'est là-dessus qu'il me semble que cette réunion doit porter principalement. Vous vous êtes exprimés, c'était nécessaire sans doute en début de réunion sur le problème plus général de choix énergétique, de politique énergétique. Ceci nous l'avons entendu, nous avons la mémoire de tout ça et nous le traduirons. Mais revenons, s'il vous plaît, aux problèmes de la ligne THT.

De la salle

Je voudrais revenir sur cette question posée par Monsieur Lamy sur le GPSE parce que je trouve que ça pose un vrai problème et, effectivement, l'absence des parlementaires moi, m'a gêné tout au long des débats parce qu'on avait commencé un travail. Il y a un vrai problème dans ce pays, il y a un vrai problème dans ce pays de méconnaissance des rapports, des différents champs courants avec les élevages et avec la santé humaine en même temps et la santé animale. Donc, ça n'a pas été réglé et c'est vrai qu'en tant que membre du GPSE, puisque j'en fais partie — malheureusement, depuis cinq ans, je n'ai jamais eu de convocation et j'ai été très content d'apprendre par Monsieur Pin, Conseiller du Ministre à la réunion de Saint-Lô en novembre qu'on serait reconvoqué en janvier — on est déjà à la mi-février, il n'y a toujours rien. On sait qu'il y a effectivement des pressions pour que le GPSE ne se réunisse pas. Pourquoi ? Parce qu'effectivement, à partir du moment où on va régler les cas parce que, dans le GPSE, je vous signale qu'il y avait quatre groupes de travail ou tout au moins quatre thèmes de travail et, dans un thème, c'était qu'on devait régler les problèmes à l'amiable. S'il n'y avait pas eu un vrai problème et des vraies difficultés de certains éleveurs, on n'aurait jamais tenu autant, je dirais, notre volonté d'aboutir. A partir du moment où, en 2001, il n'y a plus de réunions et puis que les problèmes se sont réglés dans certains bureaux à Matignon ou à l'Élysée, vous comprenez bien que nous étions nous quand même un petit peu gênés de cette évolution et on bataillait dans l'ombre un peu pour réclamer le GPSE. Il s'est trouvé que le GPSE ressort au-devant de la scène parce qu'il y a eu ces débats et je trouve que ce qui est très sain, c'est qu'on ait effectivement les débats publics.

Moi, ce que j'aurais aimé pendant la période, c'est qu'au niveau de la déontologie, la position des élus notamment bas Normands, mais c'était beaucoup plus large puisque Mayenne, Pays de Loire et Bretagne se mettaient aussi dans le débat, au moins Normands, c'est que sachant les problèmes qu'il y avait eu en Normandie, que nos élus en même temps que le débat public émergeait, reconnaissent qu'il y avait un problème d'absence de transparence et de recherche dans ce domaine. Si le GPSE était né, à nouveau nous aurions été reconvoqués avec une volonté politique vraiment de rechercher la relation de cause à effet et ça aurait peut-être calmé le jeu. Malheureusement, les promesses... Alors, à la fois le Conseiller du Ministre dit : « Vous serez convoqués en janvier », on n'est toujours pas convoqués en janvier. Vous nous dites : effectivement, il y aurait une signature qui serait imminente. Mais, en même temps, je reviens à ce qui a été dit tout à l'heure par quelqu'un à la tribune, le Premier Ministre dit : « L'EPR se fera dans La Hague ». A nouveau, en gros, la

décision politique est prise en plein moment du débat et en plein moment où les gens cherchent à comprendre et que la sollicitation auprès des citoyens a fait qu'au bout d'un mois, deux mois, les gens ont compris qu'il fallait aller aux réunions, qu'il fallait participer et qu'il fallait se mettre à l'écoute. Et on le voit bien maintenant puisque, dans nos trois régions, il y a des Associations et les gens demandent de l'information et ce ne sont pas simplement que les opposants qui seraient regroupés. C'est que les gens veulent comprendre et les gens reconnaissent que, pour une fois, on les met à contribution du débat et ça, à ce niveau-là, c'est quand même une avancée. Mais l'absence des élus pendant toute cette période et surtout la pression, je reviens à ce que Monsieur Lamy a dit, oui, effectivement, il y a une pression politique pour que le GPSE ne revoie pas le jour et qu'il n'y ait pas de ferme expérimentale. Alors, pendant le même temps, on a quand même vu qu'à la Constitution, on adosse la question de l'environnement, ça a été voté, il y a un an, Monsieur le Sénateur, Messieurs les Députés, c'est vrai qu'il y avait une avancée. Monsieur Chirac avait dit : « Il faut ça en France », bon, d'accord, c'est bien, mais en même temps, les problèmes posés par les citoyens, on s'en fou et on a quand même l'impression et je terminerai-là qu'on veut nous imposer quelque part le couloir de ligne et l'EPR. Ça, c'est *dixit* de Villepin et les élus en se disant : « Bon, le débat public, c'est bien, on va vous montrer qu'on est quand même des démocrates, mais de toute façon, je décide que ce sera là-bas parce qu'il y a quand même des élus qui le demandent et puis, les retombées financières, ça sera quand même pas mal pour le Conseil général de la Manche » et puis voilà. Et quand on aura ça pour des décennies, on nous dira que le GPSE revivra, mais dans la mesure où les choses auront été décidées, le GPSE ne servira plus à grand-chose.

Monsieur BLONDIAUX

Alors, encore deux interventions dans la salle avant de donner la parole au rédacteur de Cahiers d'Acteurs sur la scène.

De la salle

Oui, puisque nous avons la chance que Monsieur Nogrix soit dans la salle, j'aimerais lui poser une question : si j'ai bien compris ce qui a été relaté dans la presse, il y a de cela à peu près deux mois, où il disait, si je me souviens bien à peu près texto, qu'il était pour l'EPR et contre la ligne très haute tension. J'aimerais savoir comme cela est possible ?

Monsieur NOGRIX

Vous n'avez pas relaté la totalité de ce que j'ai dit. Tout le monde, dans la salle, au moins les responsables savent très bien qu'en tant qu'élu national et ayant la responsabilité avec mes collègues et le Gouvernement de faire tourner le pays — on a l'habitude, amusez-vous, profitez-en, je laisse des temps de respiration — j'ai toujours dit que j'étais pour la poursuite du nucléaire, toujours dit. Ecoutez, vous me demandez mon avis, je le donne et j'ai le courage de le donner et je le donnerai tel que je le sens. J'ai toujours été pour le nucléaire et j'ai toujours été pour qu'on essaye de développer des énergies alternatives. Et quand on m'aura donné la réponse technologique des énergies alternatives, on verra. Parce que, si demain matin, au lieu d'avoir la population que j'ai là, j'ai des gens qui sont partisans du TGV en Bretagne, ils seront tous d'accord pour que le TGV soit en Bretagne. Le TGV ne pourra fonctionner en Bretagne que si on lui amène de l'énergie. Je vous donne un des exemples, mais j'en ai plein d'autres où il est nécessaire d'avoir de l'énergie. Deuxièmement, je n'ai jamais dit que j'étais pour l'EPR et contre la ligne à très haute tension. J'ai dit que je ne voulais plus la ligne à très haute tension sur le pays de Fougères, pourquoi ?

Clameur de protestation dans la salle

Monsieur NOGRIX

Attendez pourquoi ! Dans le pays de Fougères, nous avons déjà donné. Les touristes ne font que passer. La ligne à haute tension ne fait que passer le courant. L'A84 ne fait que passer les voitures. Donc, on a déjà donné et je trouve qu'on a rempli notre rôle citoyen de territoire. Donc, je dis maintenant et je défendrai ce point de vue, avec vous, sans vous, mais je le défendrai et je l'ai défendu quand j'ai été interrogé et vous pourrez voir les minutes des débats qu'il y a eu avec les élus quand ils ont été contactés. J'ai dit : je ne veux pas de ligne à très haute tension dans le pays de Fougères pour les raisons que j'ai données tout à l'heure. Ça suffit, on a donné. Donc, on est des bons citoyens. Voilà ce que j'ai dit et c'est exactement ce que j'ai dit dans la presse.

Monsieur BLONDIAUX

Merci, Monsieur le Sénateur pour cette explication et ce courage. Peut-être que quelqu'un veut prendre la parole avec le micro, ce sera mieux.

De la salle

Je ne vais pas lancer le débat, je ne relance pas le débat. Donc, je constate qu'on arrive effectivement à la fin du débat, que le bouillonnement d'échanges souvent de qualité n'a pas répondu à mes questions personnellement. Par exemple, la commune de Domloup relayée par l'Association des Maires d'Ille-et-Vilaine a fait une demande d'expertise sur la dépendance énergétique de la Bretagne qui semblait, à l'origine, justifier la nouvelle ligne à haute tension. Le représentant d'EDF lors de la réunion de Rennes de mercredi dernier, ce n'est pas vieux, a déclaré, je cite Monsieur d'EDF que : « L'EPR n'a jamais été présenté comme un moyen de répondre à la demande d'énergie », fin de citation. Alors, j'ai le sentiment qu'on revient à la question centrale : pourquoi l'EPR — ce soir, ce n'est pas le sujet — pour ce qui nous concerne ce soir, pourquoi la ligne à haute tension qui ne servira pas à la Bretagne ? Alors et surtout, je pose la question au RTE et je ne relance pas le débat, je ne demande pas une réponse immédiate, mais je souhaite qu'elle soit apportée au compte-rendu de la réunion. La question au RTE est celle-ci : quels sont les moyens envisagés aujourd'hui pour renforcer l'alimentation électrique de la Bretagne qui selon RTE est une région fragilisée ? Puisqu'il semblerait que la ligne à haute tension ne servira pas à ça.

Monsieur BLONDIAUX

Ce point avait été évoqué dans la réunion que nous avons eue sur l'alimentation énergétique de la Bretagne. Nous n'avons pas eu de réponse, peut-être ce soir. Nous avons une représentante des Verts Bretagne du Conseil régional de la Bretagne qui, peut-être peut nous donner un point de vue là-dessus.

De la salle

Merci. Effectivement, vous avez déploré l'absence des élus. Moi, je tiens quand même à dire que, lorsqu'il y a eu le premier débat à Fougères, Monsieur Giblin, on avait déjà posé la question de la séparation dans ce débat à la fois de la THT, de l'EPR. Ça revient sans cesse, ça montre bien qu'il y a une incohérence à voir aborder le débat de cette manière-là. Donc, ce n'est pas étonnant qu'il y ait une sorte d'insatisfaction et il faut sans doute le repointer. Alors, je tiens à dire quand même qu'avant cette séance, j'avais proposé effectivement de joindre ma présence aux personnes qui sont à la tribune pour pouvoir exprimer un point d'élue régionale. Vous m'avez dit que j'interviendrais de la salle, donc, je me permets de le faire maintenant. Sur la question du débat démocratique, on a parlé effectivement de cette situation qui fait que le vote a eu lieu alors même que le débat n'était

pas commencé, il a lieu maintenant, beaucoup trop tard. Mais, je tiens à dire aussi que, par rapport aux régions qui ont un plan énergie qui est en cours d'élaboration avec énormément de concertation, de rencontres avec les acteurs, c'est vrai que cette décision, elle est aussi anti-démocratique du point de vue des Assemblées régionales qui se sont positionnées en faveur d'autres énergies et de la maîtrise énergétique. Donc, c'est important de le pointer également du point de vue de la démocratie. Alors, je voudrais quand même revenir sur le fond parce qu'à force de s'attacher à la forme, on ne parle plus du fond. Par rapport à ce que vient de dire Monsieur Nogrix tout à l'heure, moi, je pense qu'il faut quand même repointer le fait qu'on est toujours en train de poser la question de l'énergie du nucléaire du point de vue de la production et jamais de la consommation. Et en Bretagne, c'est vrai qu'on nous rebat les oreilles de ce fait qu'on ne produit que 5 % de l'énergie que l'on consomme. Or, on a et ça, le plan d'énergie qui est en cours d'élaboration le montre bien qu'on a une potentialité énorme dans les économies d'énergie de 25 à 30 %. Pourquoi ? Parce qu'en France, on a complètement négligé les économies d'énergie. Donc, ça, il ne faut pas négliger ça et ce n'est pas du tout farfelu d'en parler, c'est important de le repointer. On a aussi les énergies renouvelables. Alors, on dit que c'est marginal, ce n'est pas du tout marginal. C'est énorme si on mobilise tout le potentiel qui existe sur la Bretagne et, en même temps, il faut savoir qu'en recherche aujourd'hui et même en prévision, il y a une centrale au gaz qui peut fonctionner à terme au biogaz. Donc, on a aujourd'hui les solutions, très franchement, on a les solutions et on sait que ce n'est pas l'EPR qui va résoudre le problème de pointe au niveau de ce que l'on connaît en Bretagne. On le sait fort bien, donc, c'est vraiment une question de volonté. Alors, je crois qu'il faut repointer le fait que le renforcement du réseau, là tel qu'on l'envisage et la construction de l'EPR, ce sont des réponses classiques détenant du système de production centralisé et c'est une vision productiviste qu'en tant qu'élus régionaux Verts en tous les cas, on ne saurait cautionner parce qu'elle n'est absolument pas acceptable. Voilà ce que je souhaitais dire.

De la salle

Nous avons eu, il y a juste une semaine, une réunion à Rennes au cours de laquelle il a été exposé les résultats du groupe de travail pluraliste qui avait été mis en place après la réunion de session de Sévigné qui a été évoquée tout à l'heure sur notamment le thème des prévisions de la demande. Donc, on est en plein dans la consommation, côté consommation et pas côté offre. On ne pouvait pas, dans le thème du débat, aller jusqu'au bout de cette réflexion, bien évidemment. Ils ont mis en évidence des points de vue assez divers des différents acteurs et ils ont mis bien en évidence, également, d'abord la nécessité de poursuivre ce type de démarche un peu pluraliste dans lequel on confronte des points de vue. Ça fait partie, me semble-t-il des progrès que peut apporter le débat public. Et concernant plus particulièrement la Bretagne puisque l'exercice avait un volet national et un volet régional, on va dire, ou interrégional, concernant la Bretagne et les Pays de Loire, il y avait, dans la réunion, Madame Isabelle Thomas qui est vice-présidente du Conseil régional et Monsieur Le Scornet qui est vice-président du Conseil régional des Pays de Loire. Donc, je crois qu'il y a une volonté, nous avons noté, nous, qu'il y a une volonté d'abord de travailler ensemble pour les deux régions. Ça, je crois qu'on le pointera et le souci de réfléchir sur un plan énergie — je crois que le document s'appelle comme ça en Bretagne, en Pays de Loire, je ne sais pas — qui essaye de dessiner un avenir dans lequel notamment il y ait des sujets que vous avez dits, c'est-à-dire la maîtrise de l'énergie et le recours à des énergies nouvelles, en particulier l'éolien évidemment, — on en parle beaucoup en Bretagne, ce qui est normal me semble-t-il — puissent trouver leur place. Si j'ai bien compris, ce travail n'est pas terminé, il doit être achevé, je crois au moment de l'été d'après ce qu'on nous a dit. Donc, nous, nous avons trouvé — Monsieur Mathieu, le Président de l'autre commission et moi-même, que, de ce point de vue-là, les choses avançaient et je crois qu'on ne peut que s'en réjouir.

Monsieur LEFRANC

Lorsque, dans la salle, il a été évoqué le fait que l'EPR, ne répondait pas du tout à un besoin d'énergie et notamment pas au besoin du TGV en Bretagne, j'ai vu les sourcils de Monsieur le Sénateur se froncer sérieusement. Vous avez été interloqué, il me semble. Est-ce que vous vous êtes rendu, Monsieur le Sénateur, au débat public sur l'EPR, est-ce que vous vous êtes informé pourquoi il était fait ? Oui, vous vous êtes informé. Alors, moi, j'ai compris, et je pense que tout le monde a compris ça, qu'EDF a motivé l'EPR non pas par un besoin de consommation, mais pour que ce soit un prototype qui, lorsque nos centrales nucléaires actuelles vieillissantes soient opérationnelles, c'est-à-dire pas avant 2020. Donc, il s'agit de prévoir une politique énergétique à long terme ou à très long terme, il ne répond en rien à des besoins actuels pas plus pour le TGV que pour autre chose. Et c'est très clair de la part d'EDF, vous êtes dans l'ignorance, Monsieur, je suis désolé.

De la salle

C'est vraiment dommage, c'est vraiment très dommage d'assister à un débat comme celui-là, quand j'entends ce que j'entends par rapport à nous. C'est pour ça qu'on a bien fait de ne pas venir parce qu'on discute sur les propos d'EDF. On va empêcher le débat, on va empêcher le vrai débat, Monsieur.

Monsieur LEFRANC

Monsieur, me suis-je trompé sur les propos d'EDF, les ai-je mal compris ?

De la salle

Vous avez très mal compris les miens, en tout cas et deuxièmement, vous ne savez pas comment travaille une Assemblée parlementaire. Mais, c'est vrai, c'est la vérité, acceptez-là, j'accepte la vôtre, acceptez la mienne. Est-ce que vous savez le nombre de débats qui ont lieu quand il s'agit de voter une loi ? Vous croyez qu'on vote comme ça ?

Clameur de protestation dans la salle

De la salle

Eh bien, vous avez raison de ne pas voter, Monsieur, si c'est ce que vous pensez. Ecoutez, de toute façon, j'ai une réunion à 8 h 30, donc, je pars à 8 h 15. Mais moi, je remplis ma mission comme vous, vous remplissez la vôtre. La vôtre est ici, la mienne est ailleurs, voilà et je vous laisserai débattre parce que je trouve qu'il y ait ce dialogue. Ce n'est pas ça l'intéressant, ce n'est pas le point de vue d'un élu parlementaire qui va faire avancer la commission dans ce rayonnement, soyez raisonnables.

Monsieur GIBLIN

Je me permets d'intervenir — excusez-moi, un peu de silence s'il vous plaît — moi, je veux intervenir sur ce point du pourquoi de l'EPR. Ce qui a été dit à la réunion de Rennes, c'est qu'effectivement, ça n'a jamais été caché par personne. C'est dans le dossier qu'EDF a préparé pour l'EPR et c'est tout à fait également dans ce qu'a pu dire sur le sujet RTE. C'est que le but principal de l'EPR tête de série comme son nom l'indique, c'est bien de se préparer à une éventualité d'un renouvellement du parc des centrales nucléaires, c'est tout à fait clair. Alors, il ne faut pas en déduire que le courant qui être produit par cette centrale ne servira à rien, il va alimenter

le besoin de croissance d'énergie, d'électricité qui existe, mais pas nécessairement en Bretagne m'a-t-il semblé à un niveau beaucoup plus large. Voilà ce que nous avons, nous, commission, entendu.

Clameur de protestation dans la salle

Ecoutez, ce n'est pas la peine de siffler, nous avons entendu cela à la réunion de Rennes dont j'ai parlé tout à l'heure. Monsieur Nogrix n'était pas à la réunion de Rennes, donc, il n'a pas pu l'entendre.

Monsieur BLONDIAUX

Une prise de parole dans la salle et après, j'aimerais bien qu'à la tribune, il y ait des interventions en forme.

De la salle

J'aurais plusieurs questions. Alors, pour parler des débats à notre Sénateur, c'est vrai que ces lignes des débats auxquels on peut assister à la télé en regardant à la chaîne parlementaire, c'est souvent plus cocasse que ce qui se passe ce soir où vous vous traitez plus facilement de noms d'oiseaux quand on vous regarde. Ensuite, je voudrais savoir si les futurs présidentiels peuvent revenir sur la décision de l'EPR si elle est prise parce qu'il y a des échéances électorales qui vont bientôt arriver et je pense que ça pourrait être un thème de campagne de revenir sur l'EPR ? Parce que je pense qu'au-delà du débat droit gauche, le futur Président qui prendra la décision courageuse, je dis bien courageuse, face au *lobby* d'RTE et EDF d'aller vers les énergies renouvelables, je pense qu'il récoltera une bonne partie des voix qui sont là ce soir.

Les Verts

Rapidement, un petit topo sur l'énergie, Monsieur le Sénateur. Je vous informe quand même que si on équipait 10 % du site ventilé, on produirait 20 % de l'énergie électrique totale en France. Donc, vous vous imaginez, on n'aurait plus besoin d'EPR. Et, pour répondre à Monsieur sur les présidentielles, eh bien sachez que les Verts sont contre le nucléaire, contre l'EPR, c'est dans notre programme, c'est clair.

Monsieur BLONDIAUX

Après ce moment d'autopromotion, Monsieur, Madame, Monsieur et puis, peut-être d'autres prises de parole dans la salle.

De la salle

Je voudrais m'adresser à la commission qui, pour moi, a fait un travail, je dirais, quand même assez important parce qu'on n'aurait jamais pensé ça, il y a dix ans. Ce n'est pas parfait, rien ne peut être parfait, mais c'est quand même une ouverture et je dirais que les choses évoluent. Par contre, je voudrais m'adresser à Monsieur le Sénateur qui a parlé et surtout, Monsieur le Sénateur, vous écoutez, disons, attentivement. Je reprendrai les propos de Monsieur le Député René André à Mortain. Il s'avère quand même que, dans nos hommes politiques, il y a quand même des hommes assez sensés. Il s'avère que Monsieur le Député a demandé officiellement que si le projet existait, il demandait à RTE de mettre en place des distances de précaution. Il s'avère, Monsieur le Sénateur, Messieurs les législateurs, c'est à vous, à vous seuls de mettre en place cet axe et ce n'est pas

50 mètres, c'est bien plus que ça. Ce n'est pas à RTE de décider, c'est à vous Messieurs, ça fait 20 ans qu'on attend ça. Voilà, la question de fond vous est posée.

Monsieur BLONDIAUX

Je pense qu'effectivement au-delà de Monsieur le Sénateur qui est présent, c'est une question qui est posée à l'ensemble et donc, ça restera dans le débat.

De la salle

Monsieur le Sénateur, avant que vous ne partiez à votre réunion, je voudrais vous poser une question parce que je trouve que votre position est un peu légère. Vous votez pour l'EPR, c'est votre droit, mais quand vous dites que vous voulez l'EPR et que vous ne voulez pas dans votre pays de Fougères la ligne THT, moi, je n'habite pas le pays de Fougères, moi, j'habite le pays de Laval, Monsieur. Et dans le pays de Laval, on a déjà une ligne THT, on a aussi une autoroute qui ne fait que passer et on a une ligne THT qui ne fait que passer aussi puisqu'elle ne dessert pas du tout en électricité la Mayenne. Alors, si ça ne passe pas dans le pays de Fougères, la ligne THT, il faudra que ça passe ailleurs. Alors, quand même, je trouve que vous n'êtes pas sympa avec les voisins.

Monsieur BLONDIAUX

S'il n'y a pas de demande de prise de parole sur la scène, le Monsieur là qui demandait la parole et vous prenez la parole quand vous voulez sur la scène.

De la salle

Pour répondre aux inquiétudes de Monsieur le Sénateur qui doute des compétences technologiques des énergies renouvelables, je voudrais quand même vous dire que depuis plus de 30 ans, le nucléaire a disposé de 98 % des budgets de recherche sur les énergies et les énergies renouvelables 2 %. Je peux vous dire que si la tendance s'inversait, le résultat serait tout autre. Je vais simplement vous donner un exemple au niveau du solaire photovoltaïque raccordé au réseau. Il y a une étude qui a été faite et qui n'émane que d'installations de citoyens. Aucune demande de décision ni de collectivités, ni d'élus, c'est bien le résultat de militants citoyens qui montrent qu'en Bretagne, dans notre région même du pays de Fougères avec 20 mètres carrés de capteurs solaires photovoltaïques sur le toit, on peut produire 60 % des besoins d'électricité d'une famille, ceci sans chauffage électrique bien sûr. Donc, je peux vous dire que les réponses technologiques, elles sont là.

Monsieur BLONDIAUX

Alors, on va respecter le conducteur de cette soirée et donner la parole d'abord à Monsieur Robinard et à chacun de ceux qui ont présenté un Cahier d'Acteurs de manière très rapide parce que sinon, ça risque d'être assez long, ils réagissent au débat s'ils le souhaitent puisqu'ils sont à la tribune pour ça. Vous avez cinq minutes, mais vraiment pas plus. Donc, Monsieur Robinard, allez-y !

OPA 35

Je réponds à nouveau sur les observations qui sont faites parce que moi, j'ai le sentiment au travers des débats et des réunions qui ont eu lieu, qu'il y a une sorte de marché de dupe. On nous dit : l'EPR est fait pour régler les problèmes de la dépendance énergétique de la Bretagne et de l'Ouest. Il s'avère que c'est faux et Monsieur Destives et Monsieur Herz qui sont présents à la tribune l'ont

confirmé à plusieurs reprises. Donc, quand on entend la thèse publiée, diffusée par médias interposés et prises de paroles diverses, quand on nous dit que c'est pour régler le problème de la dépendance et des pics de consommation en particulier en Bretagne, la thèse tombe. Donc, moi, j'ai le sentiment que l'EPR cache autre chose. Enfin, le projet EPR qui a été acheté et qui est joint cache autre chose. Alors, le premier projet, la première idée, c'est le renouvellement du parc, ça, d'accord, on le sait. Moi, je pense aussi qu'il y a d'autres enjeux qui ne sont pas dits dans le débat. Il y a des enjeux géostratégiques et commerciaux et moi, je pense aussi qu'il manque des acteurs à la tribune lors de ces réunions : EDF et Areva. Je pense que là-dessus, nous aurions gagné à avoir ces acteurs du débat à côté d'RTE, je pense.

Monsieur BLONDIAUX

Monsieur Robinard, est-ce que vous voulez enchaîner sur un topo plus formel ou quelques éléments ?

OPA 35

Je considère que le débat sur l'opportunité du projet est loin d'être clos, on le voit encore à l'instant. Donc, je pense et je souhaite que la commission fasse remonter vraiment fortement cette position et je pense aussi et je pense aussi et je souhaite que les élus et on n'a pas entendu Monsieur Prévost jusqu'à présent... Et c'est vrai que le grand défaut en France, c'est de raisonner toujours en mégastructures, en mégaprojets et là, c'est un défaut franco-français, je pense et je pense qu'il faut corriger ça. Les solutions, il n'y a pas de solution magique, les solutions, c'est d'abord jouer sur les consommations et là, on sait qu'en Bretagne et l'ADEME Bretagne l'a confirmé et j'ai les documents ici encore et je peux les montrer, dit clairement et je veux dire, le Conseil régional d'ailleurs l'indique aussi : on a des marges de manœuvre sur le tertiaire, le résidentiel et donc, le chauffage, l'éclairage, etc. Donc, il faut jouer d'abord là-dessus et moi, quand je lis l'inquiétude ou la position de la CCI Fougères, la CCI Mayenne qui a, juste titre, veulent la sécurité d'approvisionnement pour les entreprises et l'industrie, à juste titre, là-dessus, il ne faut pas qu'on se trompe de débat entre nous, mais je dis, jouons une carte ensemble pour jouer sur les leviers sur lesquels on peut jouer immédiatement. Et les marges que l'on peut gagner sur la consommation, elles peuvent être rapidement efficaces. L'EPR, c'est pour 2012 qu'il se fait, et par contre, l'urgence de faire l'EPR, ce n'est pas à 2002, c'est à 2020. Donc, on a concrètement quelques années devant nous pour prendre, je veux le dire, à bras le corps tous ensemble élus, bien sûr en charge et en responsabilité et populations et citoyens, on a des marges et l'occasion et le débat le démontre encore ce soir, l'occasion de corriger le tir en jouant d'abord sur la consommation et la demande et la maîtrise de l'énergie. Ça, c'est le premier point.

Après ça, en Bretagne et ça a été dit encore, nous avons un potentiel énergétique important dans l'Ouest et là-dessus, je veux dire, il n'y a pas de limite administrative. La Mayenne, la Manche, la Bretagne bien sûr, on a un potentiel d'énergies renouvelables, mettons-les à profit. On n'a pas de centrale nucléaire civile, mis à part Belleville qui est en démantèlement en Bretagne. On a l'île longue, c'est autre chose, mais on n'a pas d'outil de production d'origine nucléaire. Saisissons cette carte en Bretagne pour faire de la Bretagne une région pilote, pas expérimentale, mais jouons cette carte à fond quoi. Et après ça, on fera le point. Ça, je veux dire, sur l'opportunité et la pertinence du projet, c'est ça.

Par ailleurs, sur la THT, puisque c'est quand même le débat THT, je l'aie dit à quelques reprises et je l'ai encore dit cet après-midi, je pense qu'il y a de grands pans qui restent dans l'ombre notamment en ce qui concerne les champs électromagnétiques et leur impact sanitaire et l'impact

sur la santé animale. A mon sens, là-dessus, il y a un retard monumental à rattraper, on n'a pas d'études épidémiologiques, on voit bien les difficultés sur le GPSE notamment pour qu'il se remette en place et qu'il se remette en fonction. Je pense que là-dessus, il y a tout un travail des autorités sanitaires qui sont singulièrement absentes dans les problèmes, je dirais, où la santé humaine est en cause. Donc, là-dessus, il y a tout un travail et notamment, je dirais avant toute chose, si le principe de précaution a un sens qui est donc, aujourd'hui, partie constitutionnelle, s'il a un sens, on doit l'appliquer concrètement et l'évaluer au projet THT.

Monsieur BLONDIAUX

Merci, Monsieur Robinard. Effectivement, il faudrait que tout le monde soit aussi concis que vous et qu'effectivement, on se limite à cinq minutes d'intervention pour que ça ne fasse pas un tunnel trop long. Monsieur Prévost, allez-y, vous avez été interpellé.

Monsieur PREVOST

Oui, j'ai été interpellé par Monsieur Robinard, C'est vrai que la présence des élus, on ne veut pas en faire un débat avec une caricature. Dans le pays de Fougères, il y a eu deux expressions qu'on peut considérer comme publiques. La première, c'est une réunion à la CCI de Fougères avec les élus. C'était la première où de nombreux élus étaient présents. Moi, j'ai une mission parlementaire actuellement sur le domaine scientifique depuis deux mois avec trois collègues. Je me balade en France, voire à l'étranger, j'ai un rapport à rendre d'ici un mois, c'est un fait annexe. Seconde réunion à laquelle j'ai été convié, c'est ce soir. Donc, je suis présent. Cet après-midi, j'étais à des obsèques, donc, je n'ai pas pu assister à cette réunion, je m'excuse. J'ai prévenu Monsieur le sous-préfet que je viendrais, c'est la raison. Le fait qu'il y ait un principe de précaution, j'ai voté ce principe, je concède tout à fait que ce principe, il n'était pas inclus dans la Constitution, il y a quatre ou cinq ans. Nous l'avons mis en place, il est certain que moi, je répondais à des questions parlementaires que m'ont posées certains citoyens du côté de Domloup, dans d'autres régions de notre Bretagne concernant la présence des animaux des élevages laitiers sous les lignes haute tension. J'avais interpellé ma Préfète, j'avais interpellé Madame Fontaine qui était Ministre à l'époque qui a d'ailleurs répondu, je veux dire en partie. La semaine dernière, j'étais à Bruxelles, lundi dernier. J'ai interpellé la vice-présidente du Parlement Européen qui est une Suédoise et je lui ai posé la question du problème justement de la dépendance énergétique et, pour la première fois, d'ici six mois, il y aura un débat justement sur les énergies, les énergies non renouvelables, l'énergie alternative, l'énergie nucléaire, il y aura un débat au Parlement Européen à Bruxelles. Je pense que ça peut conforter certains des présents qui sont dans cette salle puisque ça apporte, bien sûr de l'eau à votre moulin.

Moi, en même temps, je suis Président d'un Syndicat d'Electricité, donc, la raison, vous allez dire que ma présence, les dés sont pipés par rapport au domaine qui est ici. J'ai visité avec des élus au mois de novembre, des élus de mon canton parce que je leur fais visiter les sites de Telbouin, Louvain, les sites où il y a justement des présences actuellement d'éoliennes et le site comme l'a dit Monsieur Giblin, le site de Flamanville, peut-être le futur site numéro trois. Nous l'avons observé en tant qu'élus, c'était Vigipirate, on a accédé à ce site malgré des demandes renouvelées auprès d'EDF au bout de plusieurs mois puisque c'était Vigipirate rouge, donc interdiction formelle suite à certains attentats, c'était une mesure qui avait été prise, nous avons visité le site. Il est certain que s'il y a création de l'EPR, il y aura création de la THT, il ne faut pas nier le problème, il faut le dire clairement, c'est une vérité de toute façon. Donc, il est certain que le débat que vous avez amené, il y a plusieurs semaines, même s'il y a des vociférations, même s'il y a un tas de choses, il est entièrement normal que tout citoyen puisse s'exprimer et, dans le domaine des animaux, nous

sommes absolument concernés comme celui des citoyens. Il est certain que le principe de précaution doit s'appliquer. Moi, je l'ai voté, il y a des mesures qui doivent être faites dans les champs électromagnétiques. Mais, si tout un chacun, lorsqu'il vit chez soi, lorsque vous êtes dans votre chambre, que vous avez votre télé allumée, que vous avez votre décodeur de télévision, lorsque vous avez votre radioreveil, etc., ça émet des ondes électromagnétiques. Je m'excuse, vous avez un environnement les uns comme les autres, nous sommes imprégnés. Des mesures ont été faites. Il y a des syndicats qui peuvent s'exprimer au niveau national et c'est entièrement normal. Des syndicats comme la CGT ou la CFDT, des salariés de l'entreprise EDF lorsqu'ils travaillent sur des lignes haute tension, sur différentes lignes, j'estime qu'il y a des mesures au niveau médical. Est-ce qu'il n'y a pas des examens satisfaisants auprès de ces personnels qui puissent témoigner de certaines maladies ou autres. Très sincèrement, je pense que les cas de maladies, les cas d'absence, etc. peuvent témoigner de leur environnement régulier face à leur travail, à leurs travaux sur ces lignes.

Monsieur BLONDIAUX

Merci, Monsieur le Député, vous avez fait cinq minutes. Monsieur Dufour, très court pour ne pas rallonger trop ce point.

Monsieur DUFOUR

Non, c'était juste pour apporter une contribution à la suite du débat, ce serait intéressant vraiment qu'on puisse avoir à un moment donné un juriste qui intervienne parce que le droit à vivre dans un environnement sain, je l'avais posé à la première réunion à Saint-Lô, je l'ai reposé à Mortain. Et j'aimerais bien qu'à un moment donné qu'on puisse aussi aborder ces questions-là parce qu'il s'agit là de mettre en corrélation le droit français au droit européen. Le droit à vivre dans un environnement sain, ça oblige au moins que cet aspect-là, il y ait une réponse politique et juridique.

Ce que les acteurs ont retenu du débat

FDJEA

Pour Mayenne Nature Environnement, nous avons d'abord un grand regret sur ce débat THT. Cette THT est conditionnée par l'EPR dont le Premier Ministre a annoncé, avant même l'ouverture du débat public que l'EPR serait construit. Il convenait dès lors de se poser la question de notre participation à un débat tronqué. Au plus haut niveau, les politiques ont miné ce débat avant même sa lancée. Pourtant, ce débat aurait dû être un moment de démocratie participative où citoyens allaient pouvoir s'exprimer enfin de vive voix et à la suite duquel la décision aurait été prise. Quelle belle idée que ce débat public. Nous avons choisi de participer à ce débat car, en dépit du contexte, nous avons des idées et nous tenions à en débattre avec RTE, mais aussi à en informer la population. Ce débat a-t-il abordé les points essentiels ? Non, puisque le fait de scinder deux débats liés a permis à RTE de botter en touche à de nombreuses reprises et à compliquer sérieusement la tâche des Associations pour être à la fois présente aux deux débats. Tous les acteurs qui ont souhaité s'exprimer dans les Cahiers d'Acteurs à la tribune ou dans la salle ont pu le faire et nous en félicitons la CPDP. De même, ce débat aura eu le mérite de réactiver le GPSE, on le souhaite et de mettre en place de commissions de travail.

Quant aux réponses apportées par RTE, trop souvent la mauvaise foi ou la politique de l'autruche ont prévalu. Nous pensons surtout à l'intégration paysagère ou au refus de constater l'évidence de l'étude épidémiologique de Draper. Quant aux questions écrites de la salle, elles n'ont reçu que des réponses évasives et tardives. J'aimerais bien ensuite lors de cette réunion pouvoir poser une dernière question à RTE qui ne m'a toujours pas répondu depuis Châteaugiron. Ce débat a permis de constater que les opposants à ce projet sont nombreux d'origines diverses et qu'ils ont travaillé en totale complicité. Vous avez eu devant vous Monsieur Herz à chaque fois, des interpellateurs différents qui ont su tous et avec talent renvoyer vos arguments dans les cordes et qui ont été applaudis par un public connaisseur déterminé, hostile au projet. Ce projet a suscité un nouvel élan formidable en Mayenne où presque chaque commune a vu une Association anti THT et EPR se créer, ayant organisé des réunions d'information pour finalement aboutir à une opposition massive de la population, des syndicats agricoles et de nombreux Conseils municipaux. Nous vous invitons, Messieurs, une dernière fois à sillonner la Mayenne pour constater la naissance dans les champs et les jardins de clones anti THT ou de clones vénérant vents et soleil. Alors, Monsieur Herz, il vous faut vous rendre à l'évidence, vous ne passerez pas. Adoptez la raison ou la sagesse en stoppant votre projet.

Monsieur BLONDIAUX

Merci, Monsieur Lefranc, vous avez bien tenu vos cinq minutes. La parole est à Monsieur Benarrata en sachant que Monsieur Herz et Monsieur Desquilbet, donc RTE interviendront pour réagir à l'ensemble du débat et donc, entre autres à ce qui a été dit tout à l'heure.

Les Verts de la Mayenne

Bonjour à toutes et à tous, il n'est pas inutile de rappeler que les Verts, depuis plus d'un quart de siècle sont contre le nucléaire, donc contre l'EPR et la THT qui va avec. Donc, avant de répondre aux questions de la CPDP qui nous avaient été envoyées, il me paraît important de revenir sur le contexte dans lequel s'est déroulé le débat public, une obligation légale organisée par la CPDP. Comme vous le savez, la droite parlementaire a adopté la loi d'orientation sur l'énergie le 13 juillet 2005 à l'Assemblée Nationale. Celle-ci maintient l'option nucléaire ouverte version soft et relance en fait un important programme nucléaire avec la construction d'un réacteur EPR tête de série. Ce nouveau réacteur nécessite la construction d'une ligne THT pour évacuer l'électricité produite. C'est pourquoi nous lions complètement dans ce bilan les débats EPR et THT. Monsieur de Villepin, sans tenir aucun compte des éventuels résultats des débats publics a annoncé plusieurs fois la création d'un EPR à Flamanville comme aucune autre région, de toute façon, n'accepte l'EPR et même la date de mise en service à savoir en 2002. N'est-il pas un peu tard pour nous demander notre avis ? C'est d'ailleurs assez méprisant pour les membres de la CPDP qui organisent ces débats sur la THT et l'EPR. Rappelons qu'un *Cahier d'Acteurs « Sortir du Nucléaire »* a été censuré à la demande d'un responsable ministériel. Plus anecdotiquement, comment ne pas relever qu'aucune réunion de synthèse n'aura lieu en Mayenne, mais il est clair pour tout le monde, je crois, que les Mayennais directement concernés s'opposent massivement à ces projets chez eux ou ailleurs.

Dans ce cadre, nous ne pouvons nous satisfaire du déroulement de ce débat qui s'apparente à une parodie de démocratie. Nous pouvons débattre, mais les choix gouvernementaux sont déjà faits. La logique et la prise en compte du débat public et des avis des différents acteurs auraient voulu qu'on ait d'abord un débat public et ensuite, une décision parlementaire, pas l'inverse. Malgré toutes ces critiques, nous tenons à souligner les efforts réels des membres des deux CPDP pour organiser des débats équilibrés et démocratiques. Le contexte ne leur a guère permis, mais le débat public aura au

moins permis à la population de s'exprimer et de montrer son opposition. Nous avons écrit au début du débat public et le constat est toujours là : le nucléaire est incompatible avec la démocratie. Pour ne pas effrayer les populations, les dangers réels de cette énergie ne sont jamais pris en compte outre l'accident qui ne peut pas être exclu, l'éventuel attentat terroriste, la prolifération possible, hors aujourd'hui avec l'Iran, les déchets pour lesquels aucune solution fiable et pérenne n'existe. Ce que nous demandons aujourd'hui, c'est l'arrêt du programme EPR et la mise en place d'un vrai débat national sur la politique énergétique de notre pays qui prenne en compte les aspirations de chacun et de chacune. Vous n'êtes pas sans savoir qu'un récent sondage indique que plus de 85 % des Français et des Françaises sont contre la relance du nucléaire à l'heure où 80 % de notre électricité est déjà d'origine nucléaire. Tous les débats, y compris ceux organisés par les CPDP, montrent un large consensus sur une politique articulée autour de la sobriété énergétique et du développement des énergies renouvelables. Les régions Bretagne et Pays de la Loire se lancent même dans des programmes ambitieux sur ces points. Mais quel intérêt si l'EPR est construit ? C'est significatif, il ne faut plus centraliser la production d'électricité avec un quasi-monopole du nucléaire, mais au contraire décentraliser la production, la rapprocher des populations et en multiplier les sources renouvelables complémentaires.

A propos de ses lignes très haute tension, nous demandons l'application du principe de précaution. Au cours du débat public, les Associations et collectifs ont démontré techniquement, au regard des séances logico formelles, la dangerosité des lignes THT notamment à partir de l'étude de Draper qui constate un risque de leucémie accru de 69 % chez les enfants résidant dans un rayon de 200 mètres autour d'une ligne THT. L'OMS définit la santé comme un état de bien-être physique et mental. Nous retenons cette définition, mais nous regrettons que la CPDP n'ait pas invité une équipe pluridisciplinaire, y compris des psychosociologues ayant étudié l'impact d'une ligne THT sur le bien-être et la santé mentale des gens qui survivent à proximité des lignes THT. Là aussi, qualitativement et quantitativement, on aurait pu mesurer les effets indirects des champs électromagnétiques des lignes THT sur la santé humaine et animale. Concrètement, malgré de vaines promesses à chaque projet, promesses qui d'ailleurs n'engagent que ceux qui veulent y croire, rien ou presque n'est fait en France sur les effets des champs électromagnétiques. Aucune étude épidémiologique approfondie n'a été réalisée. Pourtant, au vu des résultats internationaux, il faudrait prendre des mesures et interdire toute habitation et bâtiment agricole dans un rayon de 300 mètres autour d'une ligne THT actuelle. Plus précisément, sur la ligne nouvelle dite Cotentin Maine, nous demandons son abandon pur et simple. Comme l'EPR n'est si nécessaire ni souhaitable, la ligne nouvelle ne doit pas se satisfaire, c'est d'ailleurs la volonté des populations concernées. Près d'une vingtaine de Conseils Municipaux ont pris position en ce sens tout comme la région des Pays de la Loire par l'intervention de son représentant à la réunion de lancement du 14 octobre à Laval. Et si le Conseil général de la Mayenne ne prend pas position, ne serait-ce pas parce que le résultat d'un vote ne serait pas voulu par celui du Président Arthuis ? Globalement, d'ailleurs, est-il utile de commenter l'attitude des cinq parlementaires Mayennais votant la construction de l'EPR et donc de la ligne THT sans prendre en compte la position de leurs électeurs.

Un mot quand même sur l'attitude de RTE qui prétend qu'à la demande de certains Conseillers généraux, vous n'oubliez pas de nous donner, allait prospecter les Mairies pour vendre son projet de ligne THT et ce préalablement aux conclusions du débat public. Là encore, je trouve l'attitude des promoteurs de RTE scandaleuse et irrespectueuse des règles de ce débat public. Nous sommes bien loin des propos hypocrites du dossier soumis au débat public qui voudrait, je cite : « Offrir l'opportunité d'élaborer un projet partagé par tous ». Comme personne n'en veut, alors on fait miroiter aux élus des compensations financières et autres, c'est pitoyable. Si le projet EDF est maintenu, nous ne dialoguerons plus, Monsieur. Les responsables de RTE et ceux d'EDF et la

majorité politique doivent maintenant entendre le message qui gronde depuis des mois. EPR THT, non merci, ni ici ni ailleurs. Une politique énergétique alternative est possible. Avec les 3 milliards d'euros minimum nécessaires au projet EPR, nous pourrions faire une vraie politique d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables avec des résultats concrets. En outre, l'emploi serait au rendez-vous. Plus de 12 000 postes créés suivant une étude réalisée avec les 7 bancs du Cotentin, avec tous ceux qui combattent l'EPR et la THT, ces projets dangereux, inutiles. Les Verts de toutes les régions de France seront présents à Cherbourg le 15 avril et le 16 avril, nous vous invitons tous à participer à cette manifestation nationale, la mobilisation ne fait que commencer, merci.

Monsieur BLONDIAUX

Alors, on va poursuivre et je vais demander à Monsieur de la FD CIVAM vraiment de respecter le cahier des charges parce que votre camarade, je ne sais pas si c'est votre camarade d'ailleurs, mais votre voisin de droite a vraiment exagéré.

FD CIVAM53

De droite, vous êtes sûr ?

Monsieur BLONDIAUX

De droite géographiquement.

FD CIVAM 53

Il va certainement y avoir quelques redits, mais comme la FD CIVAM avait présenté un Cahier d'Acteurs, elle a décidé de jouer le jeu de faire un peu le bilan de ce débat. Donc, je vais vous présenter le plus brièvement possible notre contribution. Evidemment, l'annonce des décisions politiques sur le projet EPR à Flamanville qui ont été faites avant même l'ouverture du débat ont fortement pénalisé son lancement. Les limites du débat étaient donc connues de tous dès le début, mais elles ont évidemment nui à la sérénité du débat et même à une bonne compréhension du rôle de la CPDP. L'effort pédagogique à ce titre a sûrement été sous-estimé afin que le débat public devienne un réel outil de démocratie que chacun s'approprie. En effet, au démarrage, il y a eu beaucoup de doutes sur la neutralité et le rôle de la CPDP. Je pense que beaucoup de gens ont mis du temps à comprendre à quoi ça pouvait servir. Nous avons néanmoins apprécié les efforts réalisés par la commission pour que tous ceux qui le souhaitent puissent déposer une contribution dans de bonnes conditions. Dès le départ, le fait de séparer le débat THT du débat EPR ne facilitait pas la prise en compte de l'ensemble des problèmes posés par ces deux projets qui sont évidemment liés, l'un étant l'appendice de l'autre. RTE se retranchait donc facilement derrière son unique rôle de transporteur, ce qui privait le public de toutes réponses non liées au transport. Il y a beaucoup de questions qui ont été renvoyées dans les filets pour cause de non compétence à y répondre. Pourtant, la préoccupation essentielle des citoyens était bien et demeure toujours d'ailleurs, peut-être pour un sacré bout de temps, pourquoi une nouvelle centrale nucléaire aujourd'hui ? Autrement dit, chacun aurait aimé comprendre les justifications d'un tel projet énergétique tant au plan économique que social et environnemental avant de s'interroger sur les conséquences de ces aménagements connexes, donc la ligne THT. Aujourd'hui, un élément de bilan s'impose, c'est évident, le débat n'a convaincu personne du bien fondé des projets EPR et THT. C'est au moins une certitude. Au plan de l'acceptabilité sociale de la ligne comme de la centrale, le nombre de citoyens mobilisés dans les Associations montre la crainte des conséquences du projet, montre aussi le refus de se voir imposer ce projet et le refus de la fuite en avant de tels choix énergétiques.

Au plan de la santé, l'absence d'études épidémiologiques convaincantes sur les risques sanitaires ne peut que conduire à s'en remettre au principe de précaution. Notons aussi un peu en écho à ce qui a été dit déjà ce soir que les pollutions électromagnétiques liées à la ligne se superposent aux effets d'autres sources existantes comme la téléphonie, etc. au point de former un brouillard électromagnétique dont on ne connaît pas les effets. Alors, déjà, on ne connaît pas précisément les effets de la ligne THT, mais avec une superposition d'autant de sources comme on a actuellement, on est complètement dans le brouillard, c'est pour ça qu'on parle d'un brouillard électromagnétique. La carence de travaux à ce sujet est flagrante et souhaitons que les suites du débat puissent y remédier. Au plan paysager ensuite, il reste à démontrer comment le maître d'ouvrage pourrait respecter des engagements aussi difficilement conciliables, que ne pas surplomber des bâtiments et respecter des distances importantes aux habitations pour limiter les risques sanitaires dans un secteur qui est caractérisé par un habitat dispersé et le tout sans impacter gravement le paysage ni nuire aux zones d'intérêt remarquable. On attend toujours la preuve de cet exercice. Au plan des choix énergétiques, RTE et EDF ont clairement, mais tardivement, c'est le moins qu'on puisse dire, déclaré que l'EPR n'était pas prévu aux besoins des Bretons ou des Ligériens ni pour améliorer la situation particulière de la Bretagne électrique. A ce titre, le Cahier d'Acteurs des Chambres de Commerce et d'Industrie sont assez troublants puisqu'ils vont complètement à l'encontre de cette idée. Il y a certainement eu une carence d'informations à un moment du débat sur le fait que la ligne apporterait un complément d'électricité.

En effet, localement, ni l'EPR à Flamanville ni la THT Cotentin Maine ne peuvent résoudre le problème de l'approvisionnement électrique de la Bretagne pour laquelle il conviendrait de privilégier des sources diversifiées et proches des lieux de consommation. Des experts ont d'ailleurs montré lors de la dernière réunion à Rennes que les décisions nationales étaient prises sans tenir compte de leurs impacts locaux ni rechercher l'adhésion collective. L'EPR est bel et bien un prototype commercial imposé aux populations peu désireuses d'être le couloir d'évacuation obligé d'un outil de promotion industrielle. L'EPR, c'est donc un projet industriel et pas du tout un projet énergétique. La population souhaite s'affranchir des risques inhérents au nucléaire : absence de sécurité et d'indépendance énergétique, mais surtout risques d'accidents et d'attentats transmis aux générations futures sous forme de déchets radioactifs. La construction de la centrale nucléaire a été décidée sans analyse des alternatives ni recourir à la contribution d'experts indépendants. Le public le sait bien et l'a fermement pointé dans les débats. Heureusement, des réunions comme celles de Rennes la semaine dernière ont contribué à faire connaître la validité d'autres scénarios que personne n'a contestés. Ces scénarios reposent à la fois sur un ambitieux programme d'économies d'énergies et sur le développement des énergies renouvelables. Il conviendrait maintenant de se donner les moyens de travailler sur tous les scénarios en ayant soin de les diffuser auprès des citoyens et aussi auprès des élus qui se retrouvent bien souvent à faire des choix de politiques énergétiques sans avoir connaissance d'autres orientations possibles que le recours au nucléaire. Effectivement, peu d'élus étaient présents aux débats, donc on considère que ces élus restent à informer. L'exemple de ce soir est parlant à ce titre.

Reconnaissons que le débat a permis au public de mieux appréhender les questions des enjeux, des choix et des risques énergétiques. Cependant, de lourdes carences restent à combler sur les questions de santé d'une part et ensuite, sur la présentation d'autres scénarios énergétiques envisageables. Le débat a aussi contribué, espérons-le, à faire admettre que le citoyen n'est pas seulement un consommateur de courant électrique qui en voudrait toujours plus, mais qui entend comprendre les politiques énergétiques, les construire et y participer. Ces politiques énergétiques comme d'autres politiques publiques ne peuvent d'ailleurs bien fonctionner qu'avec l'adhésion des usagers. Remarquons enfin combien les Associations ont été sollicitées et ont contribué aux débats.

Les Associations espèrent donc que leur concours sera à nouveau recherché et qu'elles auront les moyens d'apporter leur pierre à l'édifice si des suites à ce débat sont envisagées, merci.

Monsieur BLONDIAUX

Merci, Monsieur. Effectivement, le côté un peu solennel fait que c'est bien. Merci, vous avez tenu les cinq minutes. Monsieur de l'APEGE, avec éventuellement s'il y a des redits, je ne sais pas.

APEGE

Il y aura des redits effectivement.

Monsieur BLONDIAUX

Il y aura des redits, mais on vous écoute quand même.

APEGE

Donc l'APEGE, Le Genest-Saint-Isle, une petite commune de la Mayenne déjà traversée par l'autoroute, qui sera sans doute traversée par le TGV et bientôt par une THT. Ce que je voulais dire, c'est qu'effectivement, il y a eu débat. Effectivement, on a rassemblé des gens dans des salles, on a mis des gens sur des tribunes, on a fait venir des experts, mais tout le monde a pu débattre ou au moins essayé de s'écouter, mais est-ce qu'on peut dire que le débat a été libre ? Pour ma part, je considère que le débat n'a pas été libre puisqu'une décision d'élus auparavant avaient déjà proposé de réaliser le projet. Donc, à quoi sert-il de débattre lorsque la décision est déjà prise ? Donc, je vous demande à la CPDP, je vous demande d'éclaircir ce point et je vous demande également comment allez-vous faire pour justifier, je dirais, cette démocratie ? Comment allez-vous faire pour dire que le débat était libre puisque la décision était intervenue auparavant ? Alors, soit vous le passez sous silence et effectivement, votre bilan sera partiel, soit vous l'écrivez, vous le mettez dans votre bilan et, à ce moment-là, on pourra dire que le bilan n'était pas libre. Donc, effectivement, je pense que l'enjeu est de taille parce que la construction d'un EPR tête de série sera construite et opérationnelle en 2020. La durée de vie, c'est 100 ans. Le remplacement du parc des centrales nucléaires, ça va de 2020 à 2040. On enclenche la production du nucléaire pour un siècle au moins au minimum. Donc, on voit bien que le choix énergétique qui est proposé est fondamental et quoi que nous proposent en termes de compensation les énergies renouvelables par ici, les énergies renouvelables par là, on voit bien que le choix fondamental, il est déjà fait. Et en fait, en ce sens, nous n'avons pas un débat libre. Donc, je pense effectivement, objectivement, vous devez, dans votre bilan faire part de ce choix qui n'était pas libre.

Monsieur BLONDIAUX

Merci, Monsieur.

Mayenne Survoltée

Nous regrettons que ce débat public soit engagé après l'annonce de la décision politique de la construction de l'EPR à Flamanville. Cela n'a pas mis la population mayennaise en confiance pour cet exercice de démocratie participative. Une confiance déjà bien entamée depuis le mensonge d'Etat sur le nuage de Tchernobyl et toute l'opacité et le secret qui pèsent sur le nucléaire. La Mayenne n'a pas oublié non plus la tentative du passage en force de la mission Granit pour l'enfouissement des déchets radioactifs. En outre, l'affaire du secret défense n'a rien arrangé. Enfin,

la séparation des deux débats EPR et THT a été vécue comme une provocation et un non sens tant les deux projets sont étroitement liés comme chacun le sait. Néanmoins, nous tenons à signaler la neutralité des CPDP et les efforts déployés pour alimenter le débat. La longue liste des risques et problématiques des lignes THT 400 000 volts a été dressée par l'Association Le Pylône de La Baconnière et d'autres Associations. Quant à l'EPR, RTE et EDF concèdent qu'il ne répond pas à un besoin d'électricité dans l'Ouest de la France, mais que c'est un prototype qu'Aréva veut construire de manière précipitée pour relancer le nucléaire en 2020. Les Associations Mayennaises se sont mobilisées pour le débat public THT et ont même demandé un débat public EPR pour bien montrer que les deux projets étaient indissociables et que la question qui se posait était : quelle énergie en particulier électrique pour demain ? Le dernier débat public de Rennes le 8 février a montré la pertinence de scénarios énergétiques différents, exemple scénarios mégawatts par rapport au tendancier de la DGEMP. Ces scénarios alternatifs basés sur la sobriété, l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables sont partagés par les Associations du collectif Mayenne Survoltée. Ils offrent une autre réponse à la question énergétique avec la participation des citoyens sans lesquels toute politique nationale ambitieuse ne peut réussir. Nous pensons que l'urgence aujourd'hui est au développement massif des énergies renouvelables et non à la construction de l'EPR et de sa THT. Par ailleurs, il est urgent de réorienter les crédits de recherche publique sur l'énergie : un tiers pour la sobriété efficacité énergétique, un tiers pour les énergies renouvelables, un tiers pour les énergies conventionnelles avec priorités à l'amélioration des performances dans l'usage des hydrocarbures, ainsi qu'à la sûreté, la gestion et le démantèlement des centrales nucléaires. Avec 3 milliards d'euros, un autre choix est possible, celui du développement durable meilleur d'un point de vue économique, environnemental et social avec la création de beaucoup plus d'emplois.

Monsieur BLONDIAUX

Merci, Monsieur, merci aussi d'être resté dans le... Ah, vous n'avez pas terminé ? Tout le monde l'a pensé. Allez-y, vous n'aviez pas terminé les cinq minutes de toute façon.

Mayenne Survoltée

Messieurs de la CPDP, vous avez aujourd'hui toutes les données en main pour infléchir le projet en espérant qu'EDF, RTE et bon nombre d'hommes politiques entendent également la forte expression citoyenne contre le projet. Et je voudrais juste finir parce que je viens de reprendre la page 18 du projet RTE qui dit que c'est pour éviter une panne étendue dans la zone du Cotentin et une amélioration des problèmes de tension dans l'Ouest de la France que RTE propose de construire une ligne 400 000 volts. Ces propos s'inscrivent donc en faux et, à ce titre, je demande à RTE de retirer son projet.

M. GIBLIN

Je réponds, Monsieur, sur un point : le rôle de la commission particulière n'est pas d'infléchir le projet. Le rôle de la commission particulière est de rendre compte du débat. Donc, je tiens vraiment à le préciser parce que ce n'est pas notre fonction, il ne faut pas que vous attendiez ça de nous.

APEGE

C'est difficile de passer le dernier parce qu'il y a pas mal de choses qui ont déjà été dites. Tout d'abord, je voudrais remercier au nom de l'Association la CPDP reste restée impartiale tout au long du débat. Donc, autre point sur lequel je voulais revenir, les questions écrites n'ont pas toutes eu de réponses satisfaisantes à ce jour. Soit, elles sont trop évasives, soit nous n'avons eu que des copier

coller comme réponses alors que les questions étaient un petit peu plus diversifiées. Donc, certaines réponses n'ont pas eu de réponses du tout et donc, quand est-ce que nous aurons ces réponses ? Il y a une autre question que je voulais poser publiquement puisque je n'ai pas eu de réponse satisfaisante, donc qui est la suivante : le transit électrique sur la ligne Domloup Les Quintes passera de 500 mégawatts à 1 300 mégawatts si la ligne Cotentin Maine voit le jour. L'une des missions essentielles de la CPDP est d'informer l'ensemble de la population des impacts liés au projet. Il nous semble normal que, dans le cadre du débat public, les riverains de cette ligne soient tenus informés. D'après nous, ces populations doivent au minimum être averties par courrier. Nous regrettons l'absence de décideurs politiques tout au long de ce débat, une règle fondamentale de la démocratie est d'assumer sa responsabilité envers ses électeurs et d'assumer publiquement ses décisions. Le public ne peut pas se contenter de débattre avec des techniciens RTE en l'occurrence qui n'ont pas décidé s'il fallait construire ou non une ligne à haute tension. D'après nous, il est impératif qu'apparaissent les points suivants dans la conclusion du débat. Le débat fait apparaître que les normes en vigueur n'étaient pas adaptées à la vue des études qui ont été publiées à ce jour. Deux études unanimement reconnues publiées en 2000 montrent qu'une exposition supérieure à 0,3 ou 0,3 microteslas provoque une augmentation des risques de leucémie infantile, ce qui confirme par une approche différente de l'étude de Draper publiée en 2005. Des alertes sont fréquentes, mais le bloc politico industriel reste sourd.

Le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique recommande une approche de précaution. Le Professeur Bellepomme, cancérologue, Président Fondateur de l'Association Française pour la Recherche Thérapeutique anticancéreuse précise : « Si vous habitez à proximité d'une ligne à haute tension, un seul conseil, déménagez, mais aussi, il faut absolument faire appliquer le principe de précaution ». Il demande la mise en place d'une réglementation interdisant la construction à proximité d'habitations. Donc, là, on appelle les législateurs qui devront bien un jour se prononcer pour interdire et geler tous les terrains à proximité des lignes. Le rapport remis à la Direction Générale de la Santé dit la chose suivante : « Les sujets vivant à proximité immédiate des lignes THT constituent potentiellement une population exposée. On ne peut donc pas exclure qu'un effet existe chez certains sujets sensibles et tirer des conclusions sans que ça ait de conséquences sur leur santé ». Le groupe d'experts recommande la mise en œuvre d'une approche de précautions concernant la population exposée à des seuils supérieurs à 0,3 microteslas. Nous demandons aussi qu'un recensement des populations fortement exposés vivants à proximité des lignes à haute tension et de transformateurs soit réalisé et qu'un suivi médical soit mis en place, cela représenterait plus de 375 000 personnes exposées à des sources supérieures à 0,4 microteslas en France. Les conséquences des lignes THT sur la santé ne se limitent pas aux risques accrus de leucémies. Bien d'autres sujets ressentent des troubles de santé sans que pour autant les scientifiques n'arrivent à les expliquer. Ces personnes ressentent des maux de tête, des insomnies et différentes formes de stress. Pour mémoire, voici la définition de la santé que donne l'OMS : « La santé est un état complet de bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladies ou d'infirmités ». Le problème n'est pas d'expliquer aux gens pourquoi ils ont mal à la tête, mais ces personnes demandent à ce que leur souffrance soit reconnue. Quand elles ne vivent plus à proximité des lignes, leurs soucis de santé disparaissent. On a stipulé dans notre Cahier d'Acteurs le cas de Coutiche, donc j'invite les personnes qui ne l'ont pas lu à se servir en sortant de la salle. Notre Cahier d'Acteurs est disponible au même titre que tous les autres. Donc, on explique bien que dès que les gens ne vivent plus à proximité des lignes, ils ne ressentent plus de problèmes. Le niveau de risque acceptable de référence est d'un quart par millions. L'étude Draper situe le niveau de risques à 28 k/millions et l'on nous explique qu'il n'y a pas de problèmes. En aucun cas, nous n'avons le droit de prendre des risques sur la santé pour les riverains d'une installation industrielle quand un taux de probabilité est si important.

Donc, quelles sont nos attentes suite à ce débat ? Nous attendons bien évidemment que le projet THT et l'EPR qui va avec soient retirés. Nous attendons la mise en place d'une étude épidémiologique approfondie en France concernant les effets des risques électromagnétiques pour toutes les lignes déjà en service. Nous demandons que les populations exposées soient bien recensées et qu'un suivi médical soit mis en place. Nous vous demandons la création d'une ferme expérimentale afin d'étudier les conséquences sur la vie animale. Nous demandons aussi une reconnaissance par les pouvoirs publics des lignes sur la santé humaine, qu'elles soient officiellement reconnues. Nous demandons aussi des études alternatives sur les productions d'énergies autres que le nucléaire comme ça a été déjà demandé par d'autres collectifs. Donc, nous avons pu aussi constater pendant ce débat que la mission de RTE qui se limite à faire passer une ligne d'un point A vers un point B ne peut pas nous répondre parce qu'ils n'ont pas la maîtrise de la décision de construire ou non l'EPR. La CPDP a pu mesurer avec assiduité que RTE respecte ses recommandations. Monsieur Giblin a demandé à RTE de ne pas avoir de rendez-vous avec les Maires des communes pendant la durée du débat public, or il s'est avéré publiquement qu'il y avait des rendez-vous de pris pendant la période. Il est vrai que, pour RTE, ça c'est Monsieur Desquilbet qui l'a dit lors d'une précédente réunion, que le débat public était une parenthèse dans le projet de construction de la ligne.

Monsieur BLONDIAUX

Merci, je pense que tous les intervenants ont pu vraiment s'exprimer de manière souvent convergente. Je pense que là, on arrive à un moment important pour deux raisons et je crois qu'il faut écouter RTE pour deux raisons, pour une raison d'équité démocratique. Ils ont été stoïques et ils n'ont pas réagi pendant que les autres intervenaient. J'aimerais vraiment qu'on puisse les entendre et la deuxième raison, c'est que s'il existe une raison d'être du débat, c'est justement de savoir ce que le maître d'ouvrage compte faire des conclusions du débat. Alors, nous n'anticipons pas sur ce que sera la décision du maître d'ouvrage, mais la loi de 2002 prévoit simplement, nous ne produisons pas de décisions, mais elle prévoit simplement que le maître d'ouvrage doit réagir et tirer des conclusions du débat et j'aimerais qu'ils puissent le faire, qu'on puisse les écouter et qu'éventuellement, si vous souhaitez réagir, vous le fassiez en montrant un carton rouge éventuellement, en ponctuant cette intervention, mais que vous le fassiez aussi après en reprenant éventuellement la parole pour qu'il y ait vraiment une discussion démocratique, une vraie délibération. Donc, je vais donner la parole à Olivier Herz et à Gaétan Desquilbet. Alors, ne dépassez pas, non, c'est plus long compte tenu de la position du maître d'ouvrage et compte tenu que c'est de leur projet que l'on parle et effectivement, un quart d'heure, je pense qu'ils ne devraient pas aller plus loin.

Ce que RTE a retenu du débat

Monsieur HERZ RTE

Bonsoir à tous ! Nous sommes réunis ce soir comme le rappelait tout à l'heure Monsieur le Sénateur Nogrix, pour parler du projet de ligne à très haute tension Cotentin Maine. Alors, j'ai pu noter que la majeure partie du début de cette réunion a fait l'objet de questionnements sur d'autres sujets liés à la politique énergétique de notre pays. Toutefois, je voudrais préciser que, malgré tout,

la plupart des réunions précédentes du débat public, qu'il s'agisse de réunions d'ouvertures, de réunions thématiques ou de réunions de proximité ont abordé tous les sujets liés à la ligne, sa justification, les alternatives, les impacts, etc. J'ai préparé une intervention pour dire ce que j'ai retenu, ce que nous avons retenu de ce débat public. Nous ne sommes pas là pour parler de l'EPR si ce n'est pour dire que le projet de ligne à très haute tension Cotentin Maine et le débat public prennent comme hypothèse la mise en service du projet EPR. Le cahier des charges qui nous est demandé, c'est dans l'hypothèse où l'EPR se ferait, quelles sont les conséquences pour le réseau électrique en termes de justification de la ligne, d'impacts, etc. Avant de présenter mon intervention, je voudrais indiquer que j'estime excessifs les propos de Monsieur Lefranc et de Monsieur Benarrata. Nous ne sommes pas là pour nous invectiver, mais nous sommes là pour nous écouter et pour répondre les uns aux autres. Donc, nous avons abordé ce débat public avec une volonté d'écoute et de dialogue, il y a un besoin d'information du public, ces échanges sont nécessaires parce que le débat vient très en amont dans la vie du projet Cotentin Maine que nous avons débuté en novembre dernier. Lors des réunions de lancement à Saint-Lô et Laval en novembre dernier, je m'étais engagé à ce que l'écoute réciproque et les échanges de ces 4 mois de débats publics nous permettent de partager notre projet et de l'améliorer ensemble. Le débat public, comme j'indiquais, doit porter sur l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques principal du projet de ligne et c'est ce que nous avons débattu lors des précédentes réunions.

Ce débat public nous a également permis, c'est important pour nous, de compléter notre connaissance du territoire au plan du vécu, des aspirations de ses habitants, de la géographie et de l'environnement. Alors, quels enseignements avons-nous retenus de vos interventions et quels axes de travail pour la suite ? Donc, je voudrais rappeler qu'au titre de sa mission de service public, RTE transporte l'électricité de tous les producteurs quelle que soit la source de cette énergie. Son indépendance par rapport aux acteurs du marché de l'électricité est garantie par la loi, elle est reconnue non seulement par la commission de régulation de l'énergie, mais également par les concurrents d'EDF. En effet, le réseau de transport d'électricité, ce ne sont pas seulement des lignes, des pylônes et des transformateurs, ce sont 8 000 femmes et hommes mobilisés tout au long de l'année pour garantir 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 l'approvisionnement en électricité des particuliers, des services publics et des entreprises. L'électricité ne se stocke pas, certains de ses usages ne sont pas substituables, elle est donc devenue un bien vital pour la nation. La loi de 2000 a matérialisé le droit de l'électricité, produit de première nécessité. Une bonne qualité de l'électricité est également indispensable aux entreprises parce qu'elles utilisent de plus en plus d'appareils électriques sensibles aux microcoupures, c'est une condition essentielle au développement économique des territoires et à la création d'emplois.

Alors, je voudrais réaffirmer devant vous quelques points pour bien comprendre notre projet. Ce projet est justifié par le groupe de production Flamanville 3 EPR, personne ne le cache, vous le savez tous, mais ce n'est pas la nature de la production qui est en cause. Il s'agit d'une centrale nucléaire de turbines à gaz ou d'éoliennes, la réponse de RTE serait similaire. Comme je l'ai dit depuis le début du débat public, nous n'accepterons pas qu'il y ait des risques de coupures d'électricité étendus pour nos concitoyens dans le cadre de l'accroissement de la production du Nord Cotentin en l'absence de nouvelles lignes. Ce serait incompatible avec nos missions de service public. Comme l'a indiqué d'ailleurs un intervenant lors de la réunion thématique de Villedieu-les-Poêles, la perte de synchronisme, c'est le cauchemar des gestionnaires de réseau. Donc, ce débat a confirmé la demande du public pour un recours accru aux sources d'énergies renouvelables, nous ne devons pas sous-estimer les contraintes pesant sur la localisation des moyens de production, c'est-à-dire l'accès aux sources d'énergies des zones ventées pour l'éolien, des rivières pour l'hydraulique, des zones boisées pour le bois énergie. Ces sources d'énergie sont souvent loin des lieux de consommation que sont les grandes agglomérations, les grandes industries

ou les voies ferrées. Et le recours accru à de nouveaux équipements de production nécessitera des travaux de développement du réseau à l'instar des 850 kilomètres de lignes à 380 000 volts qui seront nécessaires en Allemagne dans les dix ans à venir pour permettre le raccordement d'éoliennes.

Vous percevez souvent les lignes électriques comme une gêne. J'aimerais que ce débat et notamment la réunion thématique de Rennes nous aient permis également de nous accorder sur le fait qu'elles sont indispensables au développement des énergies renouvelables pour relier les sites de production aux zones de consommation. Enfin, nous à RTE, avons proposé que la nouvelle ligne justifiée par le projet Flamanville 3 soit orientée Nord Sud parce que c'est la meilleure solution du point de vue de la sûreté de fonctionnement du réseau dans le Grand Ouest, ce qui a été confirmé par le Cabinet Chazy dans l'expertise qui lui a été confiée par la CNDP. Et quand je dis Grand Ouest, c'est également la robustesse en matière de tenue de tension, la fameuse page 18 de notre dossier. Chazy a également confirmé tout à l'heure que les alternatives à la ligne seraient inefficaces au synchronisme ou présenteraient des risques rédhibitoires. Si le projet EPR est confirmé et si la ligne Cotentin Maine est réalisée, cette dernière sera intégrée au réseau de transport d'électricité, elle apportera un élément de maillage supplémentaire. Autrement dit, le réseau du Grand Ouest sera plus robuste aux incidents. Ce projet permettrait en parallèle de renforcer la sécurité d'alimentation et d'améliorer la qualité de l'électricité dans la région où il sera construit. Ça n'est pas sa vocation première, mais pourquoi nous priverions-nous d'une telle opportunité ? Je me dois de préciser, ça a été dit plusieurs fois tout à l'heure, une ligne aboutissant à l'Ouest de Rennes serait insuffisante pour garantir le maintien du synchronisme lors de la mise en service de Flamanville 3. Donc, la nouvelle ligne électrique ne peut pas résoudre les fragilités électriques structurelles de la péninsule bretonne.

Pour améliorer cette situation, RTE a d'ores et déjà engagé différentes actions qui ont notamment été présentées à Rennes le 8 février. Donc, Monsieur Allo, on pourra également venir vous les présenter. Vous avez été nombreux à chercher de l'information sur le projet, sur ses conséquences, sur ses modalités de réalisation. Si à l'issue du débat public, EDF décide de poursuivre son projet Flamanville 3, RTE confirmera la nécessité de renforcer le réseau de transports et je vous présente les éléments qui guideront RTE dans la décision qu'ils prendraient sur le principe et les conditions de poursuite du projet eu égard aux enseignements de ce débat public. Tout d'abord, nous avons été sensibles à votre préoccupation que je trouve légitime sur les éventuels effets sur la santé humaine des champs électromagnétiques. Alors, peut-être que la réunion de Châteaugiron n'a pas permis d'apporter toutes les réponses satisfaisantes aux questions que vous vous posez, ce que je voudrais dire, c'est que ces champs électromagnétiques sont à très basse fréquence, donc très peu énergétiques. Au vu du bilan de 30 années d'études et d'expertises collectives de Parlements, à titre personnel, j'ai la conviction que ces champs n'ont pas d'effets sur la santé. Je partage cette conviction avec Philippe Joachim ici présent qui a élevé ses enfants pendant dix ans à 100 mètres d'un transformateur et de plusieurs lignes 400 000 volts, avec les 500 agents de RTE qui vivent avec leur famille à côté d'un poste électrique et avec les 4 000 agents de RTE, la moitié de l'effectif qui sont régulièrement exposés à des champs magnétiques élevés et qui sont, bien entendu, suivis par la médecine du travail. 30 ans de recherche internationale ont permis de montrer qu'il n'y a aucun effet sur les maladies cardiovasculaires, dépressions, suicides, stérilités, fausses couches, aucun effet sur le cancer, tumeurs cérébrales pour les adultes en exposition professionnelle ou résidentielle. Aucun effet pour les enfants exposés à moins de 0,4 microteslas en moyenne sur 24 heures.

Monsieur BLONDIAUX

S'il vous plaît, vous pourrez reprendre la parole, carton rouge oui, trompettes non, laissez-le terminer.

Monsieur HERZ

Je ne fais que justifier la classification du CIRC, mais je le répète, votre préoccupation est légitime. Une seule incertitude persiste, ce sont les enfants exposés à plus de 0,4 microteslas en moyenne sur 24 heures. Certaines études épidémiologiques ont montré des corrélations statistiques, mais aucune étude n'a permis de mettre en évidence une relation de cause à effet. Les auteurs eux-mêmes des études épidémiologiques sont très prudents quant à l'interprétation des résultats et s'interrogent sur des biais liés à d'autres facteurs environnementaux. C'est notamment le cas des auteurs de la récente et très médiatisée des études Draper qui reconnaissent qu'aucun mécanisme biologique reconnu n'explique ce résultat. « En fait, la relation — je cite toujours — peut être due au hasard ou aux facteurs de confusion ». Cette étude observe une corrélation statistique à plus de 200 mètres des lignes alors qu'à cette distance, le champ magnétique y est inférieur au niveau moyen dans les domiciles provenant d'autres sources que les lignes. L'exposition aux champs magnétiques ne peut donc expliquer les associations statistiques observées. On pourrait dire paradoxalement que cette étude montre que le champ magnétique n'est pas la bonne donnée physique à considérer. En tout état de cause, RTE respecte la recommandation française qui est issue d'une recommandation européenne qui garantit un niveau élevé de protection de la santé. Je cite là également : « Au delà, nous faisons nôtre l'approche de précautions recommandées par le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France ou l'Organisation Mondiale de la Santé en soutenant la recherche, en respectant les recommandations des instances sanitaires et en informant régulièrement nos employés, le public et les professions de santé en toute concertation. Concernant le monde agricole, nous avons également été attentifs à ces questions tant pour ce qui concerne la santé des animaux d'élevage que la gêne pour les exploitations agricoles. La plupart des demandes exposées dans les *Cahiers d'Acteurs* ont trouvé une issue favorable à travers les engagements que nous avons annoncés lors de la réunion thématique de Saint-Lô. Dans de très rares cas, la proximité des lignes peut induire des effets d'induction qui se traduisent par l'apparition de tensions et de courants parasites dans des structures métalliques comme les cornadis, les barrières ou les mangeoires. C'est un phénomène connu et des mesures simples permettent d'y faire face.

Dans ce cadre et pour le projet Cotentin Maine, nous avons la volonté de mettre en œuvre une approche préventive. D'une part, nous rechercherons avec l'ensemble des parties concernées des tracés évitant le surplomb des bâtiments d'élevage et limitant les proximités. D'autre part, nous nous engageons à prendre en charge la réalisation d'un diagnostic électrique de compatibilité des bâtiments d'élevage ainsi que les mesures correctives nécessaires le cas échéant telles que mises à la terre ou potentialité des structures métalliques. Si des problèmes survenaient malgré ça, nous affecterons la méthodologie d'analyses du GPSE que nous continuons d'appliquer même en l'absence du GPSE basée sur des diagnostics zootechniques sanitaires électriques. Cette technologie fait référence, elle sera sous le pilotage du GPSE et j'espère que la signature interviendra dans les tous prochains jours. Nous avons également retenu du débat public que les barèmes des protocoles nationaux relatifs à l'indemnisation des dommages ne sont pas adaptés aux cultures spécifiques du bocage comme les vergers cidricoles ou les cultures légumières de pleins champs non irrigués. Dans ces conditions, lors de la réunion de Saint-Lô, nous avons également proposé à toutes les organisations agricoles de signer une convention spécifique qui pourrait également concerner l'organisation de la concertation sur l'implantation des pylônes afin d'en réduire l'impact. Nous

souhaitons que les représentants des exploitants soient associés et puissent nous aider à déterminer le meilleur tracé.

Enfin, nous avons entendu votre attachement à vos territoires, à votre cadre de vie ainsi qu'à la préservation de l'environnement naturel, économique et touristique. En particulier, nous prendrons en considération les préoccupations du groupe ornithologique normand concernant les oiseaux migrateurs et du Conseil général de la Manche concernant les haies bocagères. Dans ce cadre, la solution de l'enfouissement de la ligne a été largement abordée par le milieu associatif, mais également par des élus de la zone. Au niveau de tension, 400 000 volts, si l'enfouissement est technique possible sur quelques dizaines, la réalisation sur 150 kilomètres représenterait un saut technologique qui ne pourrait être entrepris sans risque. Il faut donc des étapes intermédiaires. En outre, si l'impact sur le paysage est beaucoup plus faible, pour une ligne aérienne, une ligne souterraine a quand même un impact non négligeable notamment sur les milieux naturels et les sols. A cela s'ajoute que le surcoût est estimé à 6 millions d'euros du kilomètre. Autrement dit, rien que pour une vingtaine de kilomètres, le surcoût représenterait l'ordre de grandeur du désensablement de la Baie du Mont-Saint-Michel et ce surcoût serait répercuté sur les consommateurs d'électricité, notamment les grands consommateurs industriels pour lequel le coût du transport peut représenter le tiers de la facture.

En règle générale, ça explique que les lignes à 400 000 volts ne sont enfouies en Europe que lorsqu'il n'y a pas d'alternative aérienne, les passages sous la mer comme Gibraltar, l'alimentation de grandes agglomérations ou des zones limitées et remarquables. La France, elle, a fait le choix d'alimenter ses grandes agglomérations en 225 000 volts et en 225 000 volts, elle possède de loin la plus grande quantité de lignes enfouies en Europe.

Monsieur BLONDIAUX

Monsieur Herz, est-ce que vous avez encore...

Monsieur HERZ

J'ai très bientôt terminé.

Monsieur BLONDIAUX

S'il vous plaît, alors simplement, il reste deux minutes, ça serait formidable pour la démocratie si Monsieur Herz pouvait aller jusqu'au bout. Hé, la démocratie, c'est aussi écouter celui avec lequel on n'est pas d'accord et effectivement, je vous redonnerai la parole ensuite s'il vous plaît.

Monsieur HERZ

Alors, la question du tracé, elle est essentielle à vos yeux et je le comprends parfaitement. Dans ce cadre, nous nous engageons à proposer à la concertation des choix de tracés évitant le surplomb des habitations et permettant même d'éloigner le plus possible la nouvelle ligne des habitations. Des échanges intervenus en débat public, il apparaît que le regroupement avec la ligne existante est difficilement envisageable compte tenu de la proximité d'habitations parce qu'il ne me paraît pas raisonnable de prendre des maisons en sandwich entre deux lignes. En revanche, il y a d'autres regroupements possibles avec d'autres infrastructures, notamment les postes électriques qui, à termes, alimenteront le TGV Bretagne Pays de Loire où le besoin d'alimenter la qualité de l'électricité à Laval. Nous étudierons donc toutes ces solutions avec grand soin. Cela dit, nous mesurons la difficulté qu'il y aurait à masquer totalement une infrastructure industrielle comme une

nouvelle ligne, je ne dirai pas qu'une ligne ne se voit pas, mais on a une longue expérience en matière d'implantation des ouvrages pour réduire les effets sur le paysage et on utilisera des photos montages, des montages vidéos et l'application des techniques modernes de réalités virtuelles pour permettre de mieux appréhender la réalité future de l'ouvrage et de faciliter le choix d'un passage de moindre impact. Donc, dans un premier temps, on cherchera à regrouper avec d'autres infrastructures implantées en lisière de forêts à fonds de coteaux pour bénéficier d'un fond végétal, franchir les vallées en une seule portée pour réduire le nombre de pylônes visibles. Et dans chaque commune, avec chacun des propriétaires exploitants, nous rechercherons le lieu d'implantation du pylône le moins gênant au plan visuel et le moins perturbant pour les activités économiques, notamment agricoles.

Monsieur BLONDIAUX

Monsieur Herz, ça fait dix-neuf minutes.

Monsieur HERZ

Nous étudierons des mesures complémentaires sur la ligne elle-même telles que des plantations arbustives. Nous proposerons à la concertation que le programme d'accompagnement de projets puisse aider des projets de développement durable relatifs à l'énergie comme l'enfouissement des lignes moyenne tension, des réseaux de distribution ou le développement d'énergies renouvelables ou la maîtrise de la demande d'énergie ainsi que l'Internet à haut débit.

Monsieur BLONDIAUX

S'il vous plaît, laissez la conclusion qu'on puisse l'entendre. C'est important pour la conclusion.

Monsieur HERZ

Pour conclure, je vous précise que jamais RTE n'avait abordé un débat public aussi tôt dans la vie d'un projet. Donc, c'est une véritable opportunité pour expliquer l'importance du projet de ligne et toutes les questions de sécurité d'approvisionnement de nos concitoyens pour prendre en compte les préoccupations légitimes. Il nous reste à construire ensemble un projet partagé. Alors, que va-t-il se passer après le débat public ? La commission a présenté tout à l'heure les étapes qui suivront le débat public. Ce que je voudrais dire, c'est que nous mettrons en place notre savoir-faire pour déboucher sur de meilleurs projets. Un aménageur comme RTE ne peut pas développer son réseau sans un dialogue permanent avec les acteurs et notre objectif est de développer le réseau en répondant aux besoins réels des riverains, des collectivités et des élus. Dans ce domaine, la France, il faut le rappeler, a été en tête des états européens. Les principes qui guident la Convention Darius de 1998 existait dans le droit français avant sa ratification. La participation du public existe depuis la loi Bouchardeau sur la démocratisation des enquêtes publiques en 1983 et la loi Barnier de 1995 sur la protection de l'environnement qui a institué le débat public. Au titre de sa mission historique, RTE a développé une culture d'entreprise qui souligne l'importance majeure donnée à l'idée de porter conjointement le développement économique, la solidarité entre territoires et la protection durable de l'environnement et les 8 000 femmes et hommes de RTE sont mobilisés dans ce but. Pour témoigner de cet engagement, nous communiquerons régulièrement sur l'avancement des études relatives à la concertation. Pour terminer, je voudrais remercier la commission...

Monsieur BLONDIAUX

Attendez, il remercie la commission. C'est important, il faut qu'on puisse le noter.

Monsieur HERZ

Donc, pour terminer, je voudrais remercier la commission particulière pour avoir mené ce débat qui a permis une large expression de chacun. Pour nous, ça nous a permis d'explicitier les différents aspects du projet : synchronisme, alternatives techniques, constitution technique du projet, impacts environnementaux, enjeux socioéconomiques et ça nous permettra de nous éclairer pour la poursuite du projet en l'enrichissant des 4 mois de débat que nous avons eus.

Monsieur BLONDIAUX

Merci, Monsieur Herz. Merci à ceux qui ont manifesté en silence et ceux qui ont utilisé différents moyens. C'était compliqué, mais on vous a entendu, on a entendu votre point de vue. J'imagine qu'il va faire réagir. Des demandes de prises de parole, Monsieur de Mayenne Survoltée et Monsieur Lefranc et dans la salle évidemment, je pense qu'il y aura des réactions sachant que nous allons nous donner vingt à vingt-cinq minutes de réactions et à la fin de cette réunion, Monsieur Giblin vous fera part du point de vue de la commission, mais cette fois-ci sur le fond pour vous rappeler le déroulement jusqu'à la fin. Mais, là, on a un temps de discussion que l'intervention de Monsieur Herz mérite.

Mayenne Survoltée

Oui, concernant ce que dit Monsieur Herz, il faudrait encore qu'il relise la page 75 de son document. L'avis du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France concernant les études sur les champs électromagnétiques. Alors, la phrase dit : « Considérant la diversité des situations d'exposition des populations et la méconnaissance globale, des expositions aux champs magnétiques d'extrêmement basse fréquence en France, le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France préconise à l'instar de l'Organisation Mondiale de la Santé une approche de précautions » et il demande en cela de poursuivre les études avant toute autre chose. Alors, Monsieur Hertz, il faudrait prendre ça un jour en compte.

Monsieur BLONDIAUX

Monsieur Herz, votre réponse là-dessus ?

Monsieur HERTZ

Je voudrais juste dire que nous suivons les recommandations du Conseil. Quand il dit : exposition de la population, je voudrais dire que l'exposition des populations à proximité des lignes électriques, elle est quand même relativement mieux connue que les autres expositions. Il y a eu des tas d'études peut-être dans d'autres pays, mais avec des gens qui portaient des appareils portatifs pour mesurer l'exposition moyenne. Ce qui n'est pas connu, c'est l'exposition dans les domiciles parce que les rasoirs, les téléphones, il y a des tas d'appareils qui émettent des champs et quelqu'un qui travaille dans un train sur un boggy, il y a des champs électromagnétiques et c'est également ça que voulait dire le Conseil.

Monsieur BLONDIAUX

Monsieur Lefranc avait demandé la parole et après, je donnerai la parole dans la salle.

FDJEA 53

Je vous ai posé une question à Châteaugiron, je n'ai toujours pas eu de réponse. Ça tombait justement sur ce que vous appelez le bilan de 30 années d'études de par le monde. Ma question qui était à Châteaugiron : dans quelles circonstances Madame Himbernon a-t-elle été licenciée ? Elle était responsable du service santé à EDF. Donc, j'ai une étude : risques de cancers liés à l'exposition professionnelle aux champs magnétiques de très basse fréquence chez les salariés des compagnies d'électricité en Ontario, au Québec et en France 1970-1989. Conclusion : les employés dont l'exposition cumulée aux champs magnétiques était supérieure à la médiane 3,1 microteslas * nombre d'années avaient un risque accru de leucémies aiguës non lymphoïdes, j'ai les chiffres. La même observation a été faite pour la leucémie aigüe. Cependant, voilà les conclusions, cependant, aucune tendance nette à une relation dose effet n'a été observée et il n'y a pas de cohérence entre les résultats des trois entreprises. Pourquoi n'y a-t-il pas de cohérence entre les trois entreprises ? Parce que les études d'EDF ne tenaient pas compte des retraités contrairement aux deux autres entreprises sachant qu'un cancer, ça ne se développe pas en claquant des doigts, mais il faut quand même tenir compte d'un certain nombre d'années. On peut dire quand même que vous avez drôlement bien trafiqué vos chiffres. Fait troublant, Madame Himbernon, donc la même qui a publié ces études-là a été licenciée en août 1996 pour insubordination et les fichiers sur lesquels elle travaillait furent confisqués. Le Conseil des Prud'hommes lui donna raison et EDF du la réintégrer. Elle a été, autre coïncidence quand même curieuse, cosignataire d'une étude publiée par l'*American Journal of Epidemiology* en août 1996 intitulée : exposition à des champs électriques de 50 hertz et incidences de leucémies, tumeurs cérébrales et autres cancers chez les travailleurs français de l'électricité. « Notre étude indique qu'un champ électrique peut avoir un effet spécifique sur le risque de tumeur cérébrale conclu la publication ». Voilà ce que vous appelez les 30 années de recherches d'études de par le monde.

Monsieur BLONDIAUX

Alors, il y avait à la fois dans l'intervention de Monsieur Lefranc un procès d'intention sur la fabrication des chiffres, mais il y avait surtout une question précise.

Monsieur HERZ

Oui, effectivement, j'ai noté ce procès d'intention. Je ne le relèverai pas. Concernant Madame Himbernon, nous n'avons pas les dossiers ressources humaines.

FDJEA 53

Vous n'avez pas eu le temps de les trouver.

Monsieur HERTZ

Mais, je ne peux pas les trouver, je ne les ai pas à RTE. Donc, nous avons demandé à EDF et nous n'avons toujours pas la réponse.

FDJEA53

Monsieur Lambrozo était à vos côtés à Châteaugiron que je sache.

Monsieur HERTZ

Monsieur Lambrozo n'est pas responsable des ressources humaines. Donc, je suis désolé.

FDJEA 53

Cherchez bien, vous allez vite trouver.

Monsieur HERZ

Les procès d'intention, non merci.

Monsieur BLONDIAUX

Attendez, on est en train de relancer le débat et ce serait un peu dommage.

FDJEA 53

Je n'ai pas eu de réponse. La question me paraît importante, je l'ai posée à Laval et je l'ai reposée par écrit à Châteaugiron, je n'ai pas eu de réponse. Je pense quand même qu'il y a eu suffisamment de questions dans la salle sur les études épidémiologiques, le fait qu'il faudrait en relancer et le fait qu'il n'y en a pas eu en France. Je vous dis qu'il y en a, voilà dans quelles conditions, on a eu les résultats, je pense que c'est une information intéressante.

Monsieur BLONDIAUX

Tout à fait, mais je parle pour la suite, il ne faudrait pas que ce soir, on relance tous les débats parce que ça risque d'être un peu compliqué. Mais effectivement, si vous estimez que vous n'avez pas eu de réponse sur ce point, il faut le rappeler et qu'éventuellement RTE vous fournisse cette réponse ou à un autre moment ou EDF en l'occurrence. Alors, je vous demande de respecter l'esprit de cette réunion, que vous donniez une réaction, mais que vous ne relanciez pas le débat.

Monsieur ROSSIGNOL

C'est effectivement une réaction. Je crois qu'on a eu au cours de ces mois de débats, l'illustration d'un côté, je dirais, d'arguments, d'éléments de recherche, d'explications ou d'informations fondées et qui ont vraiment marqué des points et RTE et EDF ont mis en évidence quand ils étaient là qu'ils avaient d'un côté un discours avec reprise d'un certain nombre d'éléments notamment sur les énergies renouvelables et de l'autre côté, des actes et des faits qui sont en contradiction avec ce qu'ils disent. C'est-à-dire que le nucléaire se fera, il est décidé. Je crois qu'ils ont mis en évidence qu'ils avaient un discours qu'ils essayaient d'adapter au public et une réalité de ce qu'ils mettaient en œuvre qui était tout à fait différente et je crois que là-dessus, ils se sont fait beaucoup de mal et le débat aura au moins servi à ça.

Monsieur BLONDIAUX

Ça, c'est une réaction. Votre nom, Monsieur avant de quitter le micro pour l'enregistrement ?

De la salle

Monsieur Blondiaux, je voulais juste dire que l'EPR pour nous, c'est une donnée d'entrée de notre projet. Nous sommes totalement neutre vis-à-vis des sources d'énergie.

De la salle

Juste une simple question à Monsieur Herz, en cas de projet d'éoliens ou d'hydroliens puisque ça existe aussi, est-ce que ce genre de projet nécessite des lignes à très haute tension aérienne ?

Monsieur HERZ

Oui, j'ai vu que les Allemands allaient en construire 350 kilomètres en 380 000 volts dans les dix années à venir liés à leurs programmes éoliens ambitieux. A RTE pour les éoliennes individuelles ou les fermes individuelles, nous avons obligation de les raccorder dès qu'elles font plus de 12 mégawatts, en dessous, c'est un raccordement au niveau des réseaux de distribution. Il y a un projet de grande éolienne au large de Saint-Valéry-en-Caux, suite à un appel d'offres des pouvoirs publics. Nous allons le raccorder, nous sommes en train d'étudier les solutions de raccordement au réseau de transport.

Animaux sous tensions

Je voudrais revenir sur les tensions parasites. Vous reconnaissez effectivement les tensions parasites dans les élevages, leur incidence et vous dites que vous avez des solutions simples. Pourquoi ces solutions simples n'ont-elles pas été mises en place systématiquement lorsque vous avez construit vos lignes dans toutes les exploitations où il y en avait lieu ? Il y a quand même beaucoup d'exploitations où les problèmes sont reconnus, rien n'a été mis en place. D'autre part, vous allez dire que c'est si simple dans la Corrèze où vous êtes intervenu. Je suis désolée, vous avez mis quand même au moins trois ans avant de mettre en place une solution définitive pour résoudre les problèmes. Alors, comment osez-vous dire que c'est aussi simple ?

Monsieur BLONDIAUX

Réaction à votre réaction, Monsieur Desquilbet ?

Monsieur DESQUILBET

Donc, on a construit très peu d'ouvrages depuis une dizaine d'années en France. La plupart des ouvrages sont antérieurs à la connaissance qu'on a eue de ce phénomène. Donc, pour le futur, ce qui nous intéresse dans ce débat public, on souhaite prendre en compte tout cet acquis et toute la connaissance qui a été apportée par le traitement des cas faits par le GPSE par une démarche préventive. Ce qu'on a dit déjà dans le débat de faire un diagnostic préventif des installations électriques dans les fermes pour que les problèmes de tensions parasites soient réglés *a priori* avant que la ligne soit construite. Sinon, vous dites : il y a de nombreux cas, il faut voir ce qui est nombreux. Je redis que nombreux, c'est de l'ordre de la dizaine ou un peu plus et pour des milliers d'exploitations en dehors des lignes.

Les Verts de Mayenne

Je me pose une question concernant la sécurité des approvisionnements en Bretagne. Pour sécuriser le réseau et éviter les risques de délestage à moyen et long terme de coupures : « L'idéal — je cite explique Monsieur Yvan Seillard, Directeur de la Communication de RTE dans l'Ouest — serait la création de deux nouvelles usines thermiques dans le Sud et le Nord de la Bretagne ». Alors, pourquoi aller enfouir une centrale nucléaire à Flamanville et ensuite construire une ligne de 150 kilomètres pour extraire ces électricités ? En tant que contribuable, je ne comprends pas et le Gouvernement n'arrête pas de nous dire qu'il faut limiter les dépenses publiques.

Monsieur BLONDIAUX

Là, Monsieur, vous relancez le débat.

Monsieur BENARRATA

Vous dites en fait qu'on a eu des propos excessifs, moi-même et Monsieur Lefranc. Vous ne pensez pas que pour 280 millions d'euros, affirmer que les lignes THT ne sont pas dangereuses pour la santé, c'est excessif quand même comme attitude, Messieurs de RTE ? Vous ne pensez pas aussi que le fait de parler de corrélation statistique alors que le fait que l'étude Draper qu'à moins de 200 mètres des lignes THT, on observe 69 % de leucémies infantiles, c'est un peu excessif de soutenir le contraire alors que c'est un fait ?

Monsieur HERZ

L'étude Draper est elle-même une étude statistique, je suis désolé, l'étude Draper, c'est une corrélation.

Monsieur BENARRATA

Ce qu'il y a d'excessif aussi, c'est votre attitude pendant ce débat. C'est-à-dire que la démocratie, ça veut dire aussi quelque part, on attend un peu les conclusions du débat public, en l'occurrence pour pouvoir ensuite prendre des décisions. Mais, là, qu'est-ce que vous avez été faire ? Vous avez été prospecter les Mairies en Mayenne, ça c'est inadmissible, Monsieur. Ce n'est pas ça la démocratie.

Monsieur BLONDIAUX

On revient à Monsieur Desquillbet.

Monsieur DESQUILBET

Désolé pour ceux qui ont été aux précédentes réunions. Le projet a démarré en novembre 2004 pour ce qui nous concerne. La première étape, quand RTE construit un ouvrage, investit de l'argent, c'est de faire valider par l'Administration, par le Ministère de l'Industrie, la justification de l'ouvrage. On est une entreprise publique. Quand on investit et qu'on construit un ouvrage, c'est parce qu'il est d'utilité publique. L'Administration a validé notre justification en janvier 2005 et on a saisi la Commission Nationale juste après. Notre raisonnement était : si EDF construit un EPR, il faut renforcer le réseau, une ligne aérienne qui fait plus du seuil de saisine de la Commission Nationale. Donc, on a saisi la Commission Nationale. Quand l'Administration nous a dit qu'elle validait la justification, elle nous a indiqué qu'on ne pouvait pas lancer un débat public dans un territoire sans que les élus soient informés. Parce que, même si le débat public est un exercice de démocratie participative, la démocratie représentative, elle existe et c'est le fondement de notre démocratie. Donc, on avait l'ordre d'informer les Maires, les Conseillers généraux, les Parlementaires de la zone et c'est le moindre qu'on ait à faire avant d'aller semer le bazar dans un territoire, ce qu'on a constaté, de prévenir les élus de ce qui allait leur tomber sur la tête, de leur expliquer de quoi il s'agissait, qu'est-ce qu'on allait construire et pourquoi ou qu'est-ce qu'on envisageait de construire et pourquoi et qu'ils comprennent quel était ce débat public. Donc, on a souhaité rencontrer très tôt les Maires et il se trouve qu'il y a de l'ordre de 350, même 450 Maires dans la zone. On ne pouvait pas les voir un par un, donc on a rencontré les Parlementaires, on a rencontré les Conseillers généraux un par un, mais pour les Maires, on a souhaité faire des réunions.

On en a parlé à la Commission parce qu'on avait considéré qu'il était bon aussi que la Commission rencontre les Maires parce qu'il nous paraissait que l'appui des Maires pour diffuser de l'information sur le projet, diffuser de l'information sur le débat public était nécessaire pour que la population soit correctement informée et puisse prendre part. Il se trouve que ces réunions ont été organisées en septembre et qu'à la demande de certains acteurs associatifs, nous n'avons pas eu le droit d'y aller. Donc, on s'est retrouvé à commencer un débat public alors qu'aucun élu de proximité n'avait été informé du projet autrement que par la diffusion d'un bouquin qui, malgré les efforts de pédagogie qu'on a pu faire, n'est pas toujours très facile à lire. Donc, la Commission avait reconnu que ça n'était pas normal que les élus de proximité ne nous connaissent pas alors qu'on allait parler de leur projet dans leur Mairie. Donc, elle nous avait autorisé à rencontrer les Maires. Il y a eu une nouvelle demande d'Association qui n'a pas bien compris et qui a cru que c'était une prospection et que ça n'était pas du tout, on informait les Maires du contenu de ce document un point c'est tout. Donc, la Commission nous a demandé de ne plus rencontrer les Maires, ce que nous avons immédiatement fait. Nous avons annulé les réunions que nous avions et nous avons dit aux Maires que nous ne pourrions les rencontrer qu'à la fin du débat public. En tout cas, la loi autorise que le maître d'ouvrage fasse des réunions non publiques en dehors du débat public en tête à tête ou en petit comité parce que la vie avance pendant les 4 mois, tout n'est pas suspendu. Donc, à partir du moment où la Commission nous a demandé d'arrêter ces rendez-vous, nous les avons arrêtés. Et aujourd'hui, on ne rencontre plus de Maires et nous continuerons éventuellement après le débat public à faire ce travail qui nous paraît être notre devoir. En tant que maître d'ouvrage, on va construire éventuellement un ouvrage dans cette zone, ce territoire qui va de Saint-Lô, à Laval et à Rennes, et ça ne me paraît moi pas être une bonne façon de faire mon métier que d'attaquer un débat public alors que les élus de proximité ne savent pas de quoi on va leur parler et de quoi on va parler à leur population.

Monsieur BLONDIAUX

Non, mais, dans les débats publics, dans l'idéal, au nom de la Commission, dans l'idéal, les Maires devraient venir aussi aux réunions du débat public, dans l'idéal.

De la salle

[...] qui s'est fait par les représentants de RTE pendant la durée du débat, ça en est une illustration et une fois de plus, c'est une entorse méprisante aux règles du débat qui auraient dû interdire ce *dumping* qui s'apparente à de la manipulation.

Monsieur BLONDIAUX

Bon, maintenant, il faut conclure. Monsieur a demandé la parole, je vais vous demander d'être bref s'il vous plaît et après, je la donnerai à Jean-Pierre Giblin qui donnera le point de vue de la commission. Allez-y, Monsieur, très rapidement s'il vous plaît.

Monsieur LEBEUL

C'est la Saint-Valentin, c'est la fête des amoureux. Encore une fois, j'aime la vie, j'aime les gens voilés, pas voilés, Juifs, pas Juifs, chrétiens ou pas chrétiens et ça me semble important d'aimer la vie et à ce titre-là, comme on est la Saint-Valentin, le mépris dans lequel les politiques nous tiennent, le mépris dans lequel finalement ils prennent leurs décisions sans consulter personne, on sait bien que les arrangements entre petits amis, ça n'a jamais besoin de publicité, eh bien ça me choque. Et le mépris dans lequel les techniciens de RTE nous tiennent également, malgré toutes les études qui prouvent la nocivité de leur travail me choque également. Je suis ingénieur de formation,

donc, je sais bien que la technique n'est jamais innocente même si vous êtes certainement persuadés du bien-fondé de votre mission, beaucoup d'ingénieurs comme moi sont persuadés du bien-fondé de leur mission. Mais, je voudrais rappeler juste un dernier point que, pour moi, toute cette logique-là me semble aller dans une logique de croissance. Il faut toujours croître les moyens parce qu'il faut encore plus exploiter notre terre que j'aime. Il faut toujours aller plus vite, il faut toujours construire plus grand, pourquoi on ne sait pas ? Il faut le faire parce que ça donne certainement beaucoup d'argent à des actionnaires, il y a beaucoup d'intérêts derrière tout ça et que cette logique de croissance semble être particulièrement néfaste et comme disais, je crois, Suzanne Zungtag, il me semble que la croissance n'est pas la solution, elle est le problème.

Monsieur BLONDIAUX

Merci, Monsieur Lebeul. Monsieur Robinard qui voulait prendre la parole tout à l'heure et que j'ai frustré.

OPA 35

Moi, je ne voudrais pas que l'on termine sur un malentendu que RTE pourrait nous imposer. On a besoin d'énergie, on est tous d'accord, ce n'est pas le problème. Mais par contre, RTE ce soir, mais comme tout le long du débat, n'en déplaît à vos personnes, vous exécutez un programme et une décision. Donc, c'est vrai qu'on a compris au terme des réunions publiques que le dialogue était forcément très limité avec vous, enfin avec RTE exactement. Quand vous dites, Monsieur Herz, que notre préoccupation, c'est le tracé. Non, je crois que là, il y a méprise. On ne va pas refaire le débat. Le fond du problème, c'est : a-t-on besoin de la ligne THT et de l'EPR ? Ça, il faut sortir avec cette idée et avec cette question-là et surtout on a démontré le contraire. Alors, moi, j'en appelle très concrètement aux élus locaux qui sont dans cette salle parce que je pense qu'il y en a un certain nombre dans le pays de Fougères. J'en appelle à la responsabilité des élus parce que les élus ont en charge la santé publique des populations. Ils ont en charge aussi l'économie et quelque part les conditions de l'économie locale. Je pense que collectivement, populations élues et je pense aussi dans les autres départements de la Manche et de la Mayenne, c'est la même chose. Nous avons des atouts à mettre en œuvre sur l'énergie, les énergies renouvelables et très concrètement, il y a en Mayenne des programmes intéressants et des programmes qui se mènent et dans le pays de Fougères, il y a des prémices et donc, il faut accentuer l'orientation. Alors, je dirais que le débat n'est pas terminé, nous allons poursuivre nous, ce travail de terrain même si débat public du CPDP se termine le 23 février, donc la semaine prochaine. Donc, pour nous, le débat continue, l'information, on va la poursuivre et surtout, notre idée centrale, c'est qu'à l'occasion de ce débat, que la question de l'énergie devienne une question individuelle et collective. C'est-à-dire qu'on se réapproprie la question et on ne la laisse pas à RTE, à EDF et à Areva. Alors, j'ai une question à la CPDP très concrète et c'est un premier souhait. De la même façon que vous avez envoyé une synthèse du dossier RTE à tous les habitants de la zone d'études concernée Mayenne, Manche, Ille-et-Vilaine, eh bien, moi je souhaite et on souhaite nous, au niveau d'Ille-et-Vilaine sous tension que vous envoyiez également une synthèse de votre rapport aux habitants de la zone d'étude sur les trois départements, les trois régions. D'autre part, je souhaite aussi et je m'en suis ouvert à vous déjà précédemment, nous souhaitons connaître les conditions financières du débat, quel a été votre budget à vous CPDP dont vous disposiez, quel budget RTE a mis aussi au pot pour faciliter ce débat et l'organiser dans le cadre de la Commission et hors de la Commission ? Donc, ça, ça nous intéresserait parce que je peux vous dire que les débats sur l'EPR et sur les déchets atomiques sont conséquents en montant financier. Le chiffre annoncé sur le débat déchets au printemps dernier était de 2,5 millions d'euros, je pense que c'est un budget qui a largement dépassé ce chiffre. Vous-même, Monsieur Giblin, vous aviez annoncé un chiffre de 1,5 million au mois d'août dernier pour

le débat THT. L'EPR, je n'ai pas le chiffre, mais je pense qu'il est intéressant aussi pour la transparence que nous connaissions nous tous le prix de ce débat.

Monsieur BLONDIAUX

Simplement pour vous dire que le budget sera dans le compte-rendu du débat et je vais donner la parole pour terminer cette réunion de manière là aussi solennelle. La conclusion, c'est Jean-Pierre Giblin qui est le Président de la CPDP qui va donner ses réactions par rapport à l'ensemble du débat y compris du débat de ce soir et je vous remercie quand même d'avoir joué le jeu.

Le point de vue de la CPDP

Monsieur GIBLIN
Président de la CPDP THT Cotentin-Maine

Très bien, merci. Je vais vous exposer là où nous en sommes, le débat n'est pas complètement terminé, mais nous avons fait l'essentiel, ce que nous, nous avons ressenti de vos interventions. Il ne s'agit pas d'un point de vue personnel à aucun moment, je vais essayer d'exprimer ce que nous avons ressenti sur les principaux sujets qui ont été abordés pendant ce débat. Alors, la première chose, c'est l'interférence entre l'EPR et la THT, voire même on a été jusqu'à parler des problèmes des déchets nucléaires, ce que j'appelle un peu l'ombre portée de l'EPR sur la THT. Car, ça n'a échappé à personne dès le début, c'est bien l'implantation du projet EPR tête de série à Flamanville qui justifie qui est la raison de la nouvelle ligne THT. Nous sommes tous d'accord là-dessus, je crois qu'il n'y a pas d'ambiguïté sur le pourquoi. On a essayé, la CNDP, j'ai expliqué encore aujourd'hui pourquoi on avait fait deux débats séparés parce que nous avions le sentiment que quelle que soit la façon dont on s'y prendrait d'ailleurs, on aurait une difficulté à expliquer la séparation des deux débats d'une part et d'autre part, parce qu'on pensait que le fait de mélanger les deux choses dans un seul débat, ça allait complètement occulter le problème particulier de la THT qui concerne tout particulièrement le territoire sur lequel nous sommes. Je crois qu'il ne faut pas le regretter. Enfin, c'est un peu le sentiment qu'on a vu de la commission, mais nous nous rendons compte et que vous rendez compte avec nous que ceci a d'une certaine manière influencé énormément, les points que nous avons abordés et on peut avoir un peu un regret de ce point de vue-là. D'autant plus que beaucoup d'acteurs, ils étaient encore nombreux aujourd'hui ont exprimé avec force le refus du nucléaire et, dans son ensemble, de l'EPR et de la THT. C'est clair, vous l'avez dit, beaucoup l'on dit et d'une certaine manière pour beaucoup de gens qui sont intervenus, la meilleure façon de s'opposer à l'EPR consiste à se mobiliser contre la THT en dénonçant finalement ses effets. Et beaucoup d'entre vous ne s'en sont pas cachés. Vous n'êtes pas en réunion publique, mais dans les conversations qu'on a pu avoir. De fait et c'est un peu un regret que nous exprimons, la question du besoin du renforcement du réseau, de la justification même de cette nouvelle ligne aérienne, comme de ses alternatives techniques dont on a eu l'occasion de parler encore cet après-midi, qui sont au cœur du débat sur la THT a été finalement nous semble-t-il peut abordée, peut-être insuffisamment abordée. L'expertise que nous avons lancée et qui a été présentée cet après-midi, vous la trouverez également sur le site de la commission, nous avons des CD du rapport qui sont également à votre disposition pour que vous en preniez connaissance, c'est un peu lourd, c'est 190 pages, a apporté, je crois, un certain nombre d'éclairages sur ces questions-là. Mais, c'est un peu dommage qu'on n'ait pas eu l'occasion pendant le débat public d'en débattre davantage.

Alors, la deuxième question qui s'est posée dans le débat, c'est effectivement : qu'apporterait aux trois régions, je dis bien les trois (La Normandie, Bretagne, Pays de Loire) l'ensemble de l'EPR et de la THT ? Alors, je crois que là aussi, ça a été dit clairement et je crois qu'il faut rendre un hommage aux deux maîtres d'ouvrage qui n'ont pas essayé de dissimuler les choses, qui ont dit les choses telles qu'elles sont, cette alimentation énergétique du Grand Ouest comme on dit n'est pas la raison prioritaire du projet EPR. On l'a dit pendant cette séance encore. La domination d'ailleurs EPR tête de série indique clairement qu'il s'agit de tester un nouveau type de réacteur pour des raisons industrielles et pour préparer le renouvellement du parc. C'est un fait établi, on pouvait le savoir peut-être avant d'entrer dans le débat, mais je crois que le débat a bien confirmé que c'est une vision sur laquelle, en tout cas, tout le monde peut s'accorder. Alors, certes, et ça a quand même été dit aussi, la ligne THT conforterait un réseau qui présente des signes de fragilité, notamment en Bretagne et dans la région de Laval, me semble-t-il, à la satisfaction d'un certain nombre d'acteurs économiques qui sont évidemment soucieux de leur alimentation électrique et qui redoutent évidemment une instabilité qui pourrait affecter la vie quotidienne des mouvements économiques, etc. Mais, en même temps, il a été bien dit que tous les problèmes d'alimentation du Grand Ouest ne seront pas résolus par les projets EPR et THT, parce que d'ailleurs, la Bretagne et les Pays de Loire, surtout la Bretagne est déficitaire en production et que la demande — c'est là aussi une partie de la réflexion qu'il faut avoir au niveau régional — la demande d'électricité croît plus vite en Bretagne qu'elle ne croît dans d'autres régions. Alors, c'est vrai que, dans ces conditions, on comprend que, pour certains d'entre vous qui avez participé au débat, la ligne THT est perçue comme apportant pas assez de bénéfices par rapport aux impacts négatifs que vous redoutez, qui pourraient affecter les territoires traversés. Et en même temps, pour beaucoup d'entre vous aussi, nous a-t-il semblé que c'est au fond la conséquence d'un projet EPR tête de série implanté à Flamanville qui, pour vous et vous vous êtes exprimés sur ce point-là est un choix énergétique que vous avez contesté d'une certaine manière. C'est pour ça qu'on est revenu, qu'on est remonté très en amont dans ce débat, non seulement sur l'EPR, mais sur la politique énergétique. Alors, en même temps et je trouve que ça, c'est un acquis du débat, un vrai acquis, la réflexion prospective qui s'est déclenchée à l'occasion des deux débats sur à la fois le problème global national et sur le problème plus spécifique des régions Bretagne prioritairement, Pays de la Loire. Réflexion donc de type prospective sur la demande est quelque chose à mon avis de très positif. C'est peut-être simplement un jalon posé pour l'avenir parce qu'on n'est pas arrivé au bout d'une réflexion, on l'a démarrée début janvier à la suite de la réunion de Rennes et on n'a pas pu, on n'avait pas beaucoup de temps pour la conduire, mais c'est une réflexion qui, à notre avis, est très importante parce qu'elle permet de mettre en lumière ce que peut apporter la maîtrise de l'énergie tout d'abord, ça a été dit et redit. C'est vrai qu'on peut peut-être dire que la maîtrise de l'énergie, on en a beaucoup parlé dans les années 70, on en a peut-être moins parlé après, donc cette réflexion doit être lancée. Elle l'est d'ailleurs, je crois que tout le monde est conscient de cette nécessité et en même temps, les moyens de production de l'énergie moins centralisés et en tout cas alternatifs des différentes sources, ce que l'on appelle dans le jargon, je crois, le bouquet énergétique. Alors, il y a eu l'idée d'une production plus décentralisée, plus proche des lieux de consommation, mais dans les débats, on a bien vu que le problème n'était pas aussi simple que ça parce qu'il y a les villes, il y a le Littoral, toutes les villes ne sont pas sur le Littoral. Et par exemple, quand on a des productions d'éoliennes, chacun ne peut pas l'avoir tout près de chez lui. Mais, bien entendu, c'est une réflexion extrêmement intéressante et je crois qu'il faut que nous la poursuivions et que les participants, ceux qui ont participé à cet exercice aussi bien au niveau national qu'au niveau régional la poursuivent au-delà du débat.

Alors, quelles alternatives à la ligne aérienne ? Alors, l'apport de l'expertise indépendante qui a été demandée par les acteurs, le rendu a été donné cet après-midi, on a eu une demande assez forte sur la question de l'enfouissement qui a été portée par une Association. On en a reparlé cet après-midi

et il y a eu un certain nombre d'autres alternatives. Ce travail est maintenant disponible, je l'ai dit tout à l'heure, il est sur le site Internet, vous pouvez avoir des CD, à vous de juger. Je veux dire, nous ne prétendons pas en ayant fait cette expertise avoir dit, révélé, ce n'est pas une vérité révélée, c'est une analyse faite par un Cabinet Italien que je crois assez indépendant de l'ensemble des acteurs du champs électriques, mais je crois aussi très compétent qui a permis de clarifier un certain nombre de choses. Alors, la solution de l'enfouissement qui avait été présentée comme très très coûteuse neuf ou dix fois, si on regarde en coût global, c'est-à-dire en incluant la durée de vie, etc. apparaît quand même peut-être plus comprise entre trois et cinq. Enfin, c'est ce que dit l'étude, moi, je ne prends pas partie. Donc, il y a une confirmation qu'effectivement les champs magnétiques sont moins forts, mais existent et je crois qu'il y a un accord pour dire que sa réalisation d'une ligne qui n'a jamais été, aucune ligne au monde n'a jamais été réalisée d'une telle longueur pose quand même un certain nombre de défis techniques. Alors, il y a eu d'autres choses qui ont été analysées par le Cabinet saisi, notamment la solution *off shore*. Alors, la solution *off shore* vers la Bretagne est une solution qui, à tous à paru très séduisante parce qu'elle dit qu'au fond, on peut coupler ça avec des éoliennes et puis, allez directement en Bretagne. Le problème, il semble bien d'après le rapport qui nous a été présenté cet après-midi, que le raccordement au réseau de transport en Bretagne, du fait de la consistance de ce réseau, poserait un véritable problème. Donc, c'est une solution intéressante si on faisait probablement des lignes à très haute tension dans le Nord de la Bretagne, ce qui pour l'instant, n'est pas envisagé et ce qui, vu l'atmosphère de ce débat, ne me paraîtrait pas forcément souhaitée par les populations concernées. Alors, il y a d'autres solutions plus innovantes qui ont été également suggérées par le Cabinet saisi, je vous invite à lire le rapport bien entendu si vous avez le courage et la patience parce que c'est quand même un peu technique, notamment celle qui consisterait à associer des lignes à courant continu qui ne produisent pas de champs électromagnétiques, enfin pas de champs électromagnétiques du type de ceux que certains d'entre vous redoutent, couplés avec des systèmes de condensateurs. Mais, selon RTE et je crois selon le Cabinet saisi, leur faisabilité en termes techniques n'est pas complètement établie et donc ça demanderait des études tout à fait approfondies. Ce sont des solutions qui sont coûteuses, qui sont également beaucoup plus coûteuses qu'une ligne aérienne, ça va de soi.

Alors, je vais passer maintenant sur un sujet sur lequel il y a eu également pas mal de réflexions qui est l'impact sur les activités agricoles et donc, qu'est-ce qui en est ressorti, quels sont les engagements qu'A pris RTE ? Alors, je crois que l'ensemble des organisations agricoles ont participé au débat qu'il s'agisse des Chambres d'Agriculture, des différents syndicats et fédérations et ont exprimé des positions certes diverses, mais qui étaient plutôt me semble-t-il dans l'ensemble interrogatives sur les modalités d'insertion de la ligne et de relations avec leurs exploitation. Elles ont attendu évidemment des engagements de RTE sur la recherche d'un tracé moins perturbateur pour les activités en n'excluant pas *a priori*, ça a été dit dans certains Cahiers d'Acteurs le déplacement de certains bâtiments trop proches de la ligne. Elles souhaitent aussi un effort particulier qu'on n'a pas révoqué ce soir sur l'enfouissement des lignes à basse tension, donc attention, moindres que 400 000 volts et elles seront bien sûr attentives à ce problème d'implantation des pylônes qui est effectivement un élément perturbateur sur les activités agricoles. Ce qui est important aussi, c'est ce qui a été dit sur la santé animale. Alors, l'activité d'élevage, elle est très présente sur le territoire concerné et nous trouvons, nous, commission, que la réunion de Saint-Lô, a apporté des avancées dans le débat. Tout le monde reconnaît que les champs électromagnétiques, là, il n'y a pas d'ambiguïté, sont susceptibles de produire des courants, alors, je ne sais pas s'il faut dire parasites, vagabonds, enfin je crois que c'est à peu près pareil, phénomène physique qui a des effets sur les animaux lorsque les structures métalliques qui sont dans les bâtiments y compris les fers à béton sont mal isolés, mal reliés à la terre comme on dit. Tout le monde reconnaît aussi qu'on peut lutter contre ces problèmes, mais encore faut-il s'en préoccuper. Alors RTE a pris l'engagement et l'a confirmé ce soir de réaliser des diagnostics électriques dans

les bâtiments voisins de la ligne avant la réalisation si la ligne se fait, bien entendu, nous sommes dans cette hypothèse, autrement on ne parlerait pas de ce sujet-là pour identifier les problèmes susceptibles de se poser. Je crois que c'est un point positif et d'autre part, nous en avons longuement parlé avec le Ministère de l'Agriculture qui a dit qu'il allait réanimer, si je puis dire, le fameux GPSE qui veut dire Groupement de Protection de la Sécurité Electrique. J'attends que cette information soit confirmée et je pense que c'est un élément très important dans le débat. Je crois que si c'était le cas, si elle est confirmée, cette structure de dialogue partenarial est un élément tout à fait essentiel pour régler ces problèmes et je dirais un peu même d'une certaine manière les anticiper, en tout cas les régler dès qu'ils peuvent se produire. Alors, là aussi, j'ai senti moi dans les interventions qui ont été faites et qui étaient plutôt élogieuses sur la manière dont le GPSE avait travaillé dans le passé, ce souci qu'il y ait une vraie transparence dans ce dialogue, ce mode de discussion de débats qu'il peut y avoir sur ce type de problèmes et je crois que c'est aussi un enseignement qu'il faut tirer du débat. Alors, je note aussi, ça a été redit ce soir que l'on attend que le projet de ferme expérimentale qui n'a pas eu de suite dans la première période soit relancé. Nous le signalerons bien entendu parce que j'ai l'impression que c'est une attente assez forte des agriculteurs.

J'en arrive au problème de l'impact sur la santé humaine qui a peut-être motivé le plus d'inquiétudes ou en tout cas d'interventions de la part des participants au débat. Alors, nous avons eu des exposés à Châteaugiron, on en a reparlé ce soir, mais vous m'excuserez de résumer parce que là, je ne suis pas en train de vous faire notre rapport, ce sont quelques *flashes*, quelques idées qui sont ressorties, donc, je vais forcément être un petit peu caricatural. Mais, ce qu'on dit, c'est qu'il y a eu de nombreuses études depuis une vingtaine d'années, trente ans a-t-on dit, mais enfin vingt ans sûrement. Il y a des choses qui apparaissent un peu contradictoires dans tout ça. Il y a un consensus presque général, on a pu le comprendre, nous, sur l'absence d'effets biologiques constatés dans les expériences qu'on a faites sur les animaux de laboratoire. Moi, j'ai entendu, nous avons entendu beaucoup de points de vue, mes collègues et moi, et là-dessus, c'est quand même un point qui est non pas totalement peut-être établi. Dans le domaine de la science, vous savez, il y a rarement des choses qui sont toujours complètement établies, la science est en perpétuel renouvellement. Mais, c'est quand même le consensus majoritaire, dans le rapport de la DGS, c'est également bien pointé, c'est quand même un point sur lequel il y a, me semble-t-il, je ne dis pas un consensus, mais une convergence de la plupart des gens qui se sont exprimés sur ce sujet-là. En revanche, des études épidémiologiques ont montré une augmentation significative du point de vue statistique de l'apparition des leucémies infantiles pour des expositions moyennes, très faibles qui sont de l'ordre de 0,4 ou 0,3 microtesla, voire même inférieures dans le cadre de l'étude Draper qui vous a été largement commentée. Et l'auteur de cette étude, c'est vrai, ça a été dit, ne s'explique pas ces résultats et il n'exclut pas qu'il puisse y avoir comme c'est souvent le cas dans des études épidémiologiques des confusions de facteurs, c'est-à-dire des effets multiples qui se superposent et qui donnent ces résultats. Et ils ont effectivement une attitude prudente sur l'interprétation des résultats. C'est vrai que RTE a tendance à interpréter, ça a été dit, je crois lors d'une des dernières réunions, cette étude comme mettant plutôt hors de cause les champs électromagnétiques dans ces pathologies. Un de nos problèmes et je crois que ça a été encore souligné aujourd'hui, c'est que la France manque beaucoup d'études épidémiologiques, un peu dans tous les domaines et en particulier dans ce domaine. L'INSERM va lancer un suivi des populations vivant à proximité des lignes qui vise justement le problème de faire un registre sur les leucémies infantiles, mais il est évident que c'est un travail de longue haleine comme toutes ces études et on n'aura pas des résultats, personne ne l'a d'ailleurs dit lorsque nous en avons parlé, à l'échéance du projet dont nous parlons. Alors, ces incertitudes scientifiques, alors, le terme, il faut faire la part, j'essaye d'employer des mots qui puissent être interprétés d'une manière ou d'une autre, nous disons que les incertitudes, cet aspect un peu contradictoire d'un certain nombre de résultats, l'absence de suivi

nourrissent le doute et l'inquiétude du public, comme en témoigne le nombre important de questions que vous avez posé. Et souvent, on sent cette crainte qu'on nous cache quelque chose, qu'il y a des choses qu'on ne veut pas nous révéler. Donc, c'est un point très dur dans ce débat, nous l'avons constaté et nous en rendrons compte bien entendu. Mais, il y a quand même des choses qui ont été dites, face à cette situation, l'OMS recommande aux Etats d'adopter un cadre de précaution, c'est le mot qu'ils emploient. C'est-à-dire des mesures qui soient proportionnées, l'adjectif est quand même assez important, à l'importance et à la nature du risque. Alors, l'importance, elle est grande parce que des leucémies d'enfants, c'est évident que c'est tout à fait dramatique, mais il y a aussi l'importance en termes quantitatifs. Dans toutes les études épidémiologiques, on situe les risques sur ce plan-là. Donc, je crois qu'il faut là-dessus suivre un peu la philosophie de l'OMS qui devrait d'ailleurs prochainement délivrer un rapport plus définitif sur le sujet.

Alors, pendant le débat sur ce sujet-là en particulier parce que je pense que c'était le sujet de préoccupation principale, de nombreux participants ont demandé à RTE de s'engager sur une norme de portée générale de distance d'habitations à la ligne. RTE considère et ça a été dit ce soir qu'il faut suivre les recommandations de l'OMS, il faut suivre l'avis du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique et que c'est le cadre de précaution qui convient. Il s'est engagé, je le dis quand même parce que c'est important à ne pas surplomber les bâtiments, les habitations et les bâtiments d'élevage, ce qui aujourd'hui, rien ne lui impose. C'est ainsi sauf des distances pour éviter les arcs électriques, mais qui ne sont pas liés à ce surcoût. Donc, ça, c'est un élément, une avancée, vous la jugerez peut-être pour certains d'entre vous pas suffisante. Nous, ce que nous constatons, au stade actuel, c'est qu'il existe un écart très important entre ces deux visions, c'est-à-dire une vision qui est exprimée par ceux qui demandent cet éloignement des lignes ou une norme, etc. et puis, une vision qui renvoie davantage à des études à venir épidémiologiques et puis, des recherches et que cette opposition entre ces deux visions a focalisé vraiment le débat dans beaucoup de réunions. Alors, je crois que nous, nous ne pourrions que recommander qu'on essaye d'avancer sur cette question disons générale de l'application du principe de précaution parce que le principe, c'est une chose, c'est son application qui est la difficulté. Et nous avons suggéré qu'on fasse référence quand même un peu plus à ce qui est la manière dont, dans la pratique, les choses se passent dans d'autres pays. Je trouve que ça serait un enrichissement du débat. Il faut dire aussi et on l'a bien compris dans vos questions que ce problème n'interpelle pas spécialement RTE car tout ce qui est réglementation, question que vous avez posée, c'est quand même du domaine effectivement des autorités sanitaires et réglementaires. Donc, cette question-là, on va également le dire dans le rapport qu'effectivement, c'est une question qui est renvoyée au Gouvernement, aux autorités sanitaires et peut-être même au Parlement parce que, pour l'instant, je dirais RTE l'a dit, ils appliquent la réglementation telle qu'elle est. Cette réglementation, je ne sais pas si elle bougera un jour, nous, nous n'exprimons pas d'avis sur ce point de vue, mais on signale simplement qu'il y a un problème et que c'est là-dessus que s'est probablement focalisé le débat en plus de ce que j'ai dit tout à fait en introduction, le lien avec l'EPR.

Alors, nous pensons que, d'une manière générale, nous gagnerions beaucoup à tout ce qui est suivi, bilan, à développer des démarches de ce genre. C'est un peu ce que fait le GPSE dans son domaine. On m'a dit, enfin j'ai eu confirmation que RTE allait participer au travail de l'INSERM sur le suivi des populations exposées, je trouve que c'est bien, il faut que ça soit comme ça que ça se passe dans ce pays. Ces démarches collectives et transparentes qui sont à mon avis tout à fait nécessaires, je crois qu'il faut progresser sur ce point-là. Je vais conclure maintenant en vous donnant simplement quelques éclairages. Nous allons maintenant travailler après la réunion de Saint-Lô à la rédaction de notre rapport et nous essaierons de retranscrire tout ce qui a été dit et, bien entendu, notamment les écarts dans les visions qu'ont les uns et les autres. Ce débat pour nous, il a été, je pense, utile et je

crois très riche aussi. Mais, il s'est passé dans un contexte qui était quand même assez difficile, à la fois le contexte qui a été rappelé de lien avec l'EPR et tout ce que vous avez pu dire et puis, le climat quelquefois un peu remuant de certaines de nos réunions. Pour nous, ça a été un peu une épreuve, je dirais même presque l'épreuve du feu parce qu'on était souvent un peu débutant dans cet exercice. On peut penser à l'issue de ce débat que les points de vue ne se sont pas rapprochés, mais je crois qu'il y a au moins un mérite, c'est qu'ils sont connus. C'est-à-dire que, maintenant, on est capable de dresser un paysage des positions des uns et des autres. Vous vous êtes écouté les uns, les autres, peut-être pas aussi bien qu'on aurait pu le souhaiter, il y a sûrement des progrès à faire, et je pense que RTE, je dirais, ils ont vraiment entendu ce qui a été dit dans ces séances publiques. Ça a été dit, nous verrons pour la suite ce qu'ils en tireront comme conséquences. Je pense qu'il y a eu quand même pendant le débat quelques avancées que j'ai signalées au passage, notamment dans le domaine de la santé animale. Elles demandent peut-être à être confirmées, mais je trouve que nous avons progressé. Nous rendrons, nous, notre débat pratiquement le jour du printemps et j'espère que ça va constituer un heureux présage pour ce qui se passera après.

Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, à plusieurs reprises, pendant ces 4 mois, le débat public est une institution jeune, elle est fragile. Il dérange, bien sûr, parce qu'il est perçu comme une mise en cause des décideurs donnant large place à l'expression des opposants. Ça nous a été redit ce soir et c'est vrai, un débat public, tous les débats publics ont cette caractéristique que ce sont plus les opposants que les partisans d'un projet qui viennent. En même temps, nous commission, nous ne considérons pas que le débat public, c'est un référendum ou un sondage sur l'opinion. Nous, ce que nous entendons, ce sont les arguments, la contestation, la motivation de ces arguments. A l'opposé, le débat public, il est considéré, je l'ai encore entendu ce soir d'une certaine manière, comme extrêmement imparfait par ceux-là même d'une certaine manière qui l'ont souvent réclamé. Parce qu'on trouve que l'expression n'a pas été aussi satisfaisante que possible, que la presse n'a pas rendu compte convenablement du débat parce que je cite ce qui a été dit tout à l'heure en début de réunion, que le dialogue n'a pas été assez riche, qu'on n'a pas assez bien répondu aux questions et c'est vrai que, dans les questions écrites, on n'en a eu plus de 700 et il nous en reste peut-être une trentaine auxquelles on n'a pas répondu. On a fait un gros effort, mais nous, nous étions un peu la courroie de transmission, nous avons demandé à d'autres que nous, nous n'avons pas d'avis à donner sur des questions qui portent sur le fond. Donc, je crois que le travail quand même a été fait. Il est sûrement très imparfait. Je suis persuadé que le débat public est certainement perfectible dans ses modalités, chaque débat apprend quelque chose, mais je mesure aussi ce qui reste à faire pour que le débat public, c'est-à-dire au fond la parole donnée un peu aux citoyens, que chacun puisse s'exprimer et qui est, je crois une revendication, une tendance lourde dans la société, prenne sa place, toute sa place dans notre culture nationale qui était très étrangère, finalement, à ce mode de procédure.

Donc, je souhaite vraiment du fond du cœur parce que nous, ici, autour de cette table, nous y croyons, je souhaite que nous parvenions de débats en débats à améliorer notre façon de faire et notamment cette écoute mutuelle qui est absolument indispensable dans le débat. Je vous remercie. Probablement, je reverrai certains d'entre vous la semaine prochaine à Saint-Lô parce que nous avons quelques aficionados de nos séances, mais à ceux que nous ne reverrons pas, nous vous remercions du fond du cœur de ce que vous avez apporté et puis, vous en saurez plus quand vous aurez notre rapport dans deux mois et nous vous invitons à boire le verre de l'amitié, merci beaucoup.